OBSERVATIONS

SUR LE DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES,

LE 14 AVRIL 1823,

PAR M. CANNING.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8, F. S. G.

OBSERVATIONS
SUR LE DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE 14 AVRIL 1823,

PAR M. CANNING,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE,

ET SUR LES DERNIÈRES NÉGOCIATIONS

QUI ONT EU LIEU ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE, RELATIVEMENT A L'ESPAGNE.



A PARIS,

CHEZ LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DE SEINE, N° 8, PRÈS LE PONT DES ARTS.

MDCCCXXIII.

OBSERVATIONS

SUR LE DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES,

LE 14 AVRIL 1823,

PAR M. CANNING.

En prenant la plume, je ne me propose pas de répondre aux sarcasmes dont M. Canning a orné son discours; c'est le genre particulier de son éloquence; il lui a valu jusqu'à présent trop de succès pour qu'il soit tenté de modifier cette disposition naturelle de son esprit : elle a d'ailleurs été vivement excitée par deux circonstances également affligeantes pour son amour-propre. Il a échoué d'abord dans le projet qu'il avoit conçu de faire prévaloir ses opinions à Vérone, puis dans celui d'entraîner la France à se séparer de l'alliance continentale, pour nous faire subir les chances et les tourmens de la médiation que M. Canning n'auroit sûrement exercée que d'après les principes qu'il professe si franchement.

Mon but est de signaler ce qu'il y a de faux dans les doctrines que professe M. Canning, ce qu'elles ont de menaçant pour toutes les légitimités, pour l'ordre social de l'Europe. Le nom de M. Canning, sa position officielle, ses grands talens, prêtent à ses doctrines une autorité dangereuse qui pourroit égarer bien des esprits. Les mettre en garde contre ce prestige est une tâche que j'entreprends. Je ne m'aveugle pas sur les difficultés, mais je serai satisfait si mon travail n'a d'autre utilité que de fournir des matériaux à une plume plus exercée, et de susciter à M. Canning un antagoniste plus digne de lui.

Jetons d'abord un coup d'œil rapide sur les événemens qui ont précédé le congrès de Vérone, et qui ont été l'objet de ses délibérations; car ce sont les mesures adoptées par cette auguste assemblée qui ont amené la crise du moment actuel.

Les Cortès de Cadix s'étoient arrogé le droit de créer une constitution pour leur pays qui ne leur avoit donné pour cela aucun pouvoir. Les neuf dixièmes des membres de cette réunion n'avoient été élus par personne, n'avoient reçu de mandat de personne. Relégués dans une ville en état de siége, sans commu-

nications avec les provinces de l'Espagne, ni avec ses possessions d'outre-mer, ils fabriquèrent un code plus anarchique encore que celui de 1791, qui a coûté tant de larmes et de sang à la France, à l'Europe entière. Ce code ne fut promulgué qu'au moment où les victoires du duc de Wellington eurent arraché l'Espagne au joug que les armes étrangères lui avoient imposé.

Qui n'auroit pas cru qu'une assemblée qui venoit de proclamer la souveraineté du peuple soumettroit au jugement, à l'acceptation de ce peuple le nouveau code d'après lequel il devoit être régi et administré? Mais, au lieu de remplir ce devoir envers leur nouveau souverain, les Cortès lui ordonnèrent de se soumettre sans réflexion, sans examen, en menaçant chacun des membres de cette souveraineté, reconnue si solennellement, d'un bannissement perpétuel, s'il n'obéissoit aux volontés des Cortès.

Tant d'impudeur souleva tout le monde. Les provinces qui avoient des priviléges particuliers, les réclamèrent, les autres redemandèrent leur religion, leur Roi, leurs lois et leurs droits. La résistance s'organisoit sur tous les points, et la guerre civile sur plu-

sieurs, lorsque Ferdinand, délivré de sa longue captivité, parut à la frontière de ses Etats.

Les Cortès fidèles à leurs principes avoient résolu d'avance de traiter leur souverain légitime qu'ils avoient dégradé, avili, réduit à l'impuissance par leur constitution, avec aussi peu de cérémonie que le peuple dont ils avoient proclamé la souveraineté.

Les Cortès avoient décrété, dès le mois de février 1814, que si Ferdinand arrivoit en Espagne, il ne pourroit exercer aucun acte d'autorité jusqu'à ce que, arrivé à Madrid, il eût prêté au sein des Cortès le serment à la constitution.

Ferdinand ne pouvoit pas se dissimuler que la prétendue monarchie qu'on lui offroit comme une grâce, étoit plutôt une démocratie absolue. En Catalogne, en Arragon, il reçut des députations qui le supplièrent de refuser son assentiment à la nouvelle constitution. La Biscaye, la Navarre, la Catalogne, l'Arragon, réclamèrent leurs anciens priviléges; soixante-quinze membres des Cortès, formant les deux cinquièmes de ce corps, vinrent supplier Ferdinand de rejeter le joug que vouloient lui imposer les Cortès. Toutefois, avant que le Roi manifestât sa résolution,

des efforts furent faits pour persuader aux Cortès de consentir à des modifications ; mais leur réponse fut : La constitution, toute la constitution et rien que la constitution. Ferdinand publia alors un édit par lequel il déclara illégal et nul tout ce qu'avoient fait les Cortès, en annonçant qu'il convoqueroit lui-même des Cortès pour prendre leur avis. Tous ces faits sont incontestables et incontestés en Angleterre comme en Espagne, comme en France, et il est important de ne pas les perdre de vue (1).

Je ne prétends pas du tout faire ici l'apologie des mesures politiques ou administratives des différens ministres que Ferdinand a appelés à ses conseils ; mais il est une vérité que je me crois l'obligation d'énoncer : depuis 1814 jusqu'en 1820, Ferdinand n'a pas violé les priviléges d'une seule province, d'un seul

(1) Les personnes qui désireront des détails plus étendus qu'il n'entre dans mon plan d'en donner ici, en trouveront suffisamment dans un ouvrage que vient de publier M. Clausel de Coussergues. Le nom seul de cet homme respectable est une garantie pour l'exactitude des faits. On peut consulter aussi l'écrit d'un officier anglais, *Sur la crise de l'Espagne*, traduit par M. le comte Donatien de Sesmaisons. Cet écrit répand une grande lumière sur le véritable état de l'Espagne.

corps de l'Etat, il n'a pas augmenté les impôts, jamais la maison royale n'a été entretenue avec autant d'économie que pendant ces six années. Certes, ce ne sont pas là les traits qui caractérisent un tyran, ce nom pourtant a été souvent prodigué à Ferdinand ; mais tel a toujours été, et tel sera toujours le sort des rois malheureux.

Le reproche le plus grave que l'on ait fait à Ferdinand, c'est de n'avoir pas convoqué des Cortès comme il l'avoit annoncé ; et certes, c'est au premier coup d'œil une faute qui a produit de grandes calamités; mais encore avant de condamner Ferdinand faudroit-il l'entendre, et connoître les motifs qui l'ont déterminé.

La cour de Madrid pouvoit se souvenir de ce qu'avoit coûté à la France la convocation des Etats-Généraux long-temps interrompus, et faite dans un moment où les esprits se trouvoient dans une grande agitation. Les Cortès de Cadix avoient dans l'armée espagnole pour partisans, d'anciens chefs de guérillas que toutes autres Cortès que celles de Cadix n'auroient pas satisfaits. Depuis la fin de 1815 jusque en 1820, Porlier et Lascy, Vidal et Mina, ont successivement arboré l'étendard

de la révolte en faveur de la constitution décrétée à Cadix.

Depuis le règne de Ferdinand et Isabelle, où les Cortès avoient eu le plus de puissance, jusqu'au règne de Charles V qui les avoit abolies, ces assemblées avoient éprouvé différentes modifications parmi lesquelles il falloit faire un choix. Plusieurs des provinces qui ont successivement composé le royaume d'Espagne, n'étoient point représentées dans les Cortès; elles avoient les unes des états particuliers, les autres des priviléges très-étendus. Il falloit les déterminer à y renoncer, à consentir à envoyer des députés à des Cortès extraordinaires, dont les lois décrétées par elles, sur la proposition et avec le consentement du Roi, devoient fixer la constitution politique de la totalité du royaume. Ces difficultés seules méritoient sans doute un mûr examen; mais une difficulté bien plus grande encore exigeoit en même temps toute l'attention du cabinet de Madrid.

Les colonies espagnoles n'avoient voulu reconnoître ni la souveraineté de Joseph, ni les pouvoirs des Cortès de Cadix. Des gouvernemens provisoires s'organisèrent d'abord, et furent bientôt remplacés par des républiques

de nom, et un despotisme militaire de fait. Au moment de la rentrée de Ferdinand, le Mexique et le Pérou conservoient une apparente tranquillité, et désiroient se rattacher à la métropole moyennant quelques concessions. Sur le reste du continent de l'Amérique espagnole, on ne voyoit qu'anarchie, massacres et destruction; le sang espagnol avoit coulé à grands flots sur les rives de la Plata, et il couloit encore sur celles de l'Orénoque. Des concessions étoient devenues indispensables, mais il falloit en connoître la nature, l'étendue, s'expliquer et s'entendre avec les gouvernans dans les colonies.

Assembler des Cortès avant d'être en état de leur présenter un projet arrêté, eût rendu toute conciliation avec les colonies impossible. Quand on connoît l'esprit et les sentimens des métropoles à l'égard de leurs colonies, esprit qui souvent survit long-temps même à la séparation; quand on a vu que les mêmes hommes pris isolément n'ont plus les mêmes opinions, le même jugement lorsqu'ils sont assemblés en grand nombre, il est impossible de douter que les Cortès auroient désapprouvé toute tentative de conciliation; qu'elles auroient exigé une soumission indé-

finie ou obligé le Roi de recourir aux armes. Ces Cortès rassemblées par le Roi n'auroient pas été moins fières, moins tranchantes qu'on ne l'avoit été à Cadix. Au milieu d'une guerre qui alors étoit loin encore d'être sans péril, les Cortès firent partir de la Galice, en 1811, cinq ou six régimens pour aller combattre les insurgés de l'Amérique. Ce fait est d'autant plus remarquable, qu'en se laissant entraîner ainsi à manifester la résolution de soumettre les colonies espagnoles par la force, les Cortès de Cadix risquoient de détruire l'espérance qu'elles avoient présentée à Cadix et à toutes les villes maritimes, d'opérer le retour des colonies en admettant leurs députés dans le sein des Cortès; et cette espérance, bien qu'illusoire, n'avoit pas peu contribué à donner des partisans aux Cortès de Cadix dans les villes maritimes.

Presque aucun de ces prétendus députés d'Amérique n'avoit été nommé par elle, et jamais n'avoit reçu de pouvoirs de ses commettans supposés : peu de ces représentans de l'Amérique y étoient nés, ou y possédoient quelque chose.

En pesant ces différentes considérations, on s'étonnera moins peut-être de ce que Fer-

dinand n'a pas rassemblé des Cortès avec autant de célérité que cela eût été désirable sous une foule de rapports importans.

En attendant, les négociations avec les colonies devenoient tous les jours plus difficiles, par des événemens sur lesquels le cabinet de Madrid ne pouvoit avoir aucune influence.

Dès l'origine des troubles dans l'Amérique espagnole, les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale et l'Angleterre avoient montré pour les insurgés une partialité dont ceux-ci surent tirer de grands avantages; mais après le retour de Ferdinand, et long-temps avant que le cabinet de Madrid fût en état de se décider sur le parti à prendre à l'égard de ses colonies, l'Angleterre en prit un qui devoit contribuer beaucoup à leur émancipation. Le chevalier Mac-Grégor et le colonel Dévereux levèrent à Dublin deux légions, dont l'ensemble pouvoit s'élever à six mille hommes. Ces deux corps furent organisés, armés, équipés et exercés publiquement à Dublin; et telle fut ensuite leur utilité pour les insurgés, que Bolivar, dans un ordre du jour, déclara qu'il devoit à la valeur du corps anglais commandé par Dévereux le gain de la bataille de Calabossa, dont le premier résultat fut la conquête

du royaume de la Nouvelle-Grenade, réuni sur-le-champ à la république de Colombia.

L'Angleterre vouloit en même temps favoriser l'émancipation des insurgés par ses négociations.

En 1817, elle tenta d'engager l'empereur Alexandre à user de son influence pour déterminer le roi Ferdinand à renoncer à tout effort pour recouvrer ses colonies.

L'âme généreuse d'Alexandre se souleva à l'idée de profiter de la détresse à laquelle le malheur avoit réduit la monarchie espagnole pour en achever la ruine, et il repoussa avec vivacité la proposition de l'Angleterre.

L'empereur Alexandre joint aux sentimens les plus nobles, une grande sagacité, un esprit aussi étendu qu'éclairé, et des connoissances que les souverains sont en général peu à portée d'acquérir. Il n'a pas pu échapper à ce prince que la question de l'émancipation des colonies espagnoles intéressoit l'Europe entière, sous le rapport politique et sous le rapport commercial.

L'Espagne, par sa position géographique, par son étendue, par sa population, par la vaillance de ses peuples, doit nécessairement occuper une place dans le système de l'Eu-

rope. Cette place lui donne des droits, mais aussi lui impose des devoirs. L'intérêt de l'Europe exige qu'elle puisse remplir ces devoirs, et l'Espagne a le droit de s'attendre à ce que l'Europe fasse à son tour quelques efforts pour lui en conserver les moyens.

Au moment où Buonaparte envahissoit l'Espagne, le trésor de Madrid recevoit en numéraire dix millions de piastres par an, formant le produit net des droits perçus par le Roi dans toutes ses possessions en Amérique. Le produit des droits perçus dans les douanes de la péninsule sur l'exportation pour l'Amérique, et l'importation de l'Amérique en Espagne, s'élevoient à plus de trente millions de francs, et cependant, il existoit à cette époque, un déficit énorme dans les revenus de l'Espagne : le valès perdoient de 30 à 40 pour cent. Ce déficit avoit été produit par la guerre de 1793, par les sacrifices que Buonaparte avoit exigés de l'Espagne, depuis la funeste alliance qu'elle avoit contractée avec lui, et par les fautes du gouvernement qui avoit remplacé celui de Charles III.

Les maux que l'invasion de Buonaparte a fait éprouver à l'Espagne, ceux plus grands encore que les Cortès ont déversés sur elle,

ont triplé le déficit, triplé la dette, rendu toute ressource intérieure presqu'impossible.

Si dans cette horrible situation l'Espagne est condamnée à perdre toutes ses colonies, comment pourroit-elle jouer le rôle qui lui est assigné dans le système de l'Europe, et comment pourroit-elle remplir les devoirs que ce système lui impose? Il est un degré d'humiliation et de misère qu'aucune nation ne peut supporter, et sous lequel tout peuple devient ingouvernable : l'Espagnol le seroit plus qu'aucun autre, lui qui a compté des siècles de gloire, de richesses; lui qui, sans la révolution française, première source des fautes et des malheurs de l'Espagne, auroit vu augmenter avec rapidité sa prospérité intérieure et doubler celle de ses colonies.

Sous le rapport commercial, l'émancipation totale des colonies espagnoles mérite une sérieuse considération. Ces vastes contrées procuroient aux nations manufacturières un débit de marchandises d'une valeur de plus de 300 millions, les produits de l'Espagne y entroient pour 20 à 25 millions; ceux de la France pour 35 à 40 : le reste se divisoit entre les manufactures des autres parties de l'Europe. Le jour où les colonies espagnoles seront éman-

cipées, l'Angleterre seule obtiendra les quatre cinquièmes des importations qui y seront faites, et le reste tombera entre les mains des Etats-Unis du Nord.

Frappé sans doute par ces considérations, et guidé par de nobles sentimens, l'empereur Alexandre paroît avoir pris, dès l'année 1817, la résolution d'appuyer, autant que cela seroit possible, les efforts que pourroit faire l'Espagne pour conserver celles de ses colonies qui lui montroient de l'attachement, et s'arranger avec les autres de la manière la moins désavantageuse. Pour cela il falloit transporter un corps de troupes en Amérique; l'Espagne manquoit de vaisseaux, l'empereur Alexandre en donna; il fit par générosité ce que la France eut sûrement regardé comme un devoir pour elle à toute autre époque : sa situation d'alors est trop bien connue pour ne pas lui servir d'excuse.

Une foule de difficultés dont les unes tenoient à la nature des choses, et d'autres à la malhabileté du ministère espagnol, entravèrent l'embarquement de manière que tous ceux qui avoient intérêt à empêcher le départ des troupes, eurent le temps de renouer les fils d'un complot qui n'avoit jamais cessé d'exister depuis l'insurrection de Porlier en 1815.

Le 19 juillet 1819 fut le jour fixé pour faire éclater celle de l'île de Léon; l'indécision de l'Abisbal la fit manquer : il ne fit arrêter qu'un petit nombre d'officiers parmi les conspirateurs, mais les plus ardens se sauvèrent à Gibraltar où ils furent accueillis; et c'est de là qu'ils continuèrent les manœuvres qui ont fini par l'explosion du 19 janvier 1820.

Je n'entrerai dans aucun détail sur la résistance qu'a éprouvée d'abord la révolte de la part des troupes demeurées fidèles, ni sur les manœuvres perfides qui ont été employées à Madrid pour forcer Ferdinand à signer le 7 mars la constitution décrétée par les Cortès de Cadix en 1812 (1).

Dès cet instant il fut facile de prévoir tout ce que ce déplorable événement produiroit de dangers pour la famille royale, de calamités pour la nation espagnole, d'inquiétudes pour la France, et d'encouragement pour tous les factieux de l'Europe.

Les *politiques* d'alors se flattoient pourtant que la constitution pourroit être améliorée par ses auteurs, ou qu'au moins l'incendie qui venoit d'éclater, ne s'étendroit pas au-

(1) *Voyez* l'ouvrage de M. Clausel de Coussergues, pag. 29 et suivantes.

delà des Pyrénées, comme si au moment de l'éruption d'un volcan on pouvoit juger jusqu'où il poussera sa lave. Mais l'espoir le plus frivole présente toujours une ressource assurée à l'imprévoyance et à la foiblesse.

Cet espoir ne brilla qu'un moment; bientôt l'insurrection de Naples et celle du Piémont ne permirent plus d'illusion sur les projets des hommes qui exerçoient le pouvoir en Espagne, et les mouvemens combinés dans plusieurs de nos départemens ne permirent pas de douter que la France n'avoit pas été oubliée dans les plans qu'on avoit tracés à Madrid.

Notre ministère de cette époque-là, réduit à une impuissance complète, par l'hostilité d'une grande partie des Chambres, n'eut et ne pouvoit avoir à Laybach qu'un maintien équivoque, une conduite foible, et cette foiblesse devint peu après l'un des principaux griefs qui servirent à le renverser.

Les souverains, en se séparant à Laybach, s'ajournèrent à Vérone pour l'année suivante, afin de s'y concerter sur les intérêts généraux de l'Europe, et les intérêts particuliers de quelques uns de ses Etats.

Dans cet intervalle, le système des révo-

lutionnaires de Madrid se développa avec une rapidité vraiment effrayante. Le roi Ferdinand, dépouillé de tout pouvoir, même de celui de se défendre, outragé dans sa dignité, souvent dans sa personne et celles de sa famille, ne pouvoit que retarder, sans jamais arrêter, l'action impétueuse des Cortès, moins encore celle des clubs qu'elles avoient appelés à leur secours, et, déjà, avant le 7 juillet, l'Espagne réduite à la misère, en proie à la guerre civile sur vingt points différens, et à l'anarchie dans toute l'étendue du royaume, présentoit le tableau le plus affligeant pour la France.

Après le 7 juillet, le Roi dont on avoit éloigné tous les anciens serviteurs, gardé à vue dans son palais, ainsi que toute sa famille, par les geôliers que lui avoit donnés le nouveau ministère, étoit insulté, menacé tous les jours par des énergumènes salariés, rassemblés sous ses fenêtres. Ferdinand devoit s'attendre à tout moment aux scènes déplorables d'un 20 juin ou d'un 10 août.

Bientôt la violence du nouveau ministère, l'opinion que l'on conçut de ses projets, de ses fureurs et de son incapacité, créèrent en Espagne une opposition plus formidable que

ces guérillas épars, commandés par des chefs indépendans, agissant sans accord, sans communication entre eux, sur des points très-éloignés les uns des autres, et qui, jusqu'en août, embarrassoient le ministère plus qu'ils ne lui nuisoient réellement.

A cette époque, des hommes distingués par leur naissance, leur fortune, leurs dignités, leurs talens, formèrent une junte centrale, se déclarèrent régens du royaume, pendant la captivité de Ferdinand, et organisèrent une armée, en tant que leurs moyens personnels le leur permirent. Le baron d'Eroles en prit le commandement, et eut d'abord des succès qui paroissoient fabuleux. Castel-Follit, la Seo d'Urgel, Méquinenza furent emportés de vive force; Sarragosse et Tortose furent au moment d'être enlevés, et les royalistes, maîtres des hautes contrées, parcouroient les plaines de la Catalogne et de l'Arragon.

Dans un rapport que le ministre de la guerre fit aux Cortès, il déclara que les troupes royalistes en Catalogne, depuis Vich jusqu'à Urgel, s'élevoient à plus de quinze mille hommes; que les guérillas répandus dans les autres provinces de l'Espagne, se montoient à environ vingt mille hommes, et

demanda une levée nouvelle et des fonds.

Il est indubitable que si alors le gouvernement français avoit accordé au baron d'Eroles les armes et les munitions qu'il demandoit, et la dixième partie des sommes qu'ont coûté depuis les seuls préparatifs de notre entrée en campagne, ce général auroit pu lever dans la seule Catalogne vingt mille hommes de plus, former des magasins de vivres, se porter avec une armée pleine d'enthousiasme sur les bords de l'Ebre, long-temps avant que le ministère espagnol eût pu emprunter deux cents millions et lever quarante mille hommes de milices.

La résolution de secourir le baron d'Eroles étoit conseillée par la sagesse, et pouvoit convenir à la foiblesse même; car il est évident que tandis que les ministres des Cortès auroient eu à lutter péniblement contre le baron d'Eroles, ils se seroient bien gardés d'ajouter de nouveaux griefs, de nouveaux outrages à ceux sur lesquels la France avoit bien voulu jusqu'alors jeter un voile, mais que sa propre dignité devoit l'obliger tôt ou tard à redresser ou à punir.

Le président du conseil prit un parti tout opposé. Non seulement il refusa de donner le

plus léger secours au baron d'Eroles, mais encore il le priva de ceux que ses propres ressources lui avoient procurés. Quinze cents fusils furent arrêtés à Saint Jean-pied-de-Port. Les douanes redoublèrent d'activité sur toute la ligne pour intercepter les armes et les munitions qu'on tenteroit de faire passer en Espagne; et lorsqu'une troupe royaliste, accablée par le nombre, se réfugioit sur notre territoire, on l'arrêtoit, on lui arrachoit ses armes, on les brisoit sous ses yeux. C'est ainsi que l'on signâloit le prix que le gouvernement français attachoit à la fidélité et à la vaillance malheureuses.

On appeloit cela sans doute de l'impartialité, mais il m'est impossible de lui accorder ce nom, car il seroit difficile d'inventer un moyen plus efficace pour décourager le royalisme et encourager les factieux en Espagne et dans l'Europe entière.

Je ne sais ce que s'étoit promis M. de Villèle (1) par cette prétendue impartialité. Ce qui en est résulté pour lui, c'est que les royalistes

(1) Je nomme M. de Villèle pour éviter les circonlocutions qui n'en imposent à personne. Avant que M. de Villèle fût président du conseil, son opinion étoit très-influente; depuis, elle fait loi.

espagnols l'ont accusé de leur destruction, et que l'Angleterre et les libéraux de ce côté-ci lui reprochent d'avoir donné des secours aux royalistes. Ce reproche honorable, certes, M. de Villèle ne l'a point mérité.

Si ce reproche eût été là le seul résultat de la politique de M. de Villèle, on pourroit s'en consoler, mais la destruction de l'armée du baron d'Eroles devoit aussi en être et en a été en effet un résultat bien funeste qu'on doit déplorer.

Ce général n'avoit jamais pu se procurer les moyens nécessaires pour établir des magasins de vivres, de munitions et d'habillemens, de manière qu'il lui avoit été impossible de rassembler sur un même point plus de trois ou quatre mille hommes. Ses soldats étoient presque sans vêtemens, sans chaussures. Très-peu avoient des baïonnettes, et presqu'aucun de gibernes. Enfin il manquoit de tout, et il avoit à lutter contre des hommes qui, bien qu'abhorrés par l'immense majorité de la nation, possédoient encore la puissance d'un gouvernement organisé, le nom du Roi, le trésor public, alimenté par tous les libéraux de l'Europe, les places fortes, les troupes réglées et tout le matériel de la guerre.

Cette lutte étoit trop inégale. Le baron

d'Eroles, après s'être illustré par des actions dignes des Larochejaquelein, des Lescures et des Bonchamp, fut obligé de ramener en France les débris de son armée, dont la fidélité, la vaillance, la constance au milieu des privations les plus dures, ne peuvent être comparées qu'aux vertus semblables dont les Vendéens ont fourni le premier exemple.

Pendant que ces tristes événemens affligeoient les habitans de nos frontières et la France royaliste, le congrès avoit commencé ses séances à Vérone.

Je n'ai sous les yeux aucun des documens qui pourroient m'éclairer sur les instructions que doivent avoir reçues les plénipotentiaires de la France, sur la marche qu'on leur a tracée et qu'ils ont suivie. Ce n'est que par le discours de M. Canning et les pièces qu'il a déposées sur le bureau de la Chambre des Communes, que je puis m'en former une idée; c'est sur ce discours et sur ces pièces que je vais tracer, avec toute l'indépendance et la franchise de mon caractère, les observations qui m'ont été inspirées par mon amour pour le Roi, mon dévouement à la légitimité, mon zèle pour la gloire et les intérêts de la France.

En commençant son discours, M. Canning dit : « En demandant que la Chambre reçoive
» les documens que, par ordre de Sa Ma-
» jesté, je lui présente, je saisis l'occasion
» pour remplir la promesse que j'ai faite de
» donner un aperçu de la conduite que le
» gouvernement a tenue, et des principes
» qu'il a suivis dans les affaires importantes
» auxquelles ces documens ont rapport. Je
» sens qu'en donnant ces éclaircissemens, je
» remplis le devoir le plus important qui
» puisse être imposé au serviteur d'un grand
» monarque et au ministre d'une nation
» libre. »

Ce début est noble : puisse M. de Villèle remplir bientôt lui-même ce que M. Canning appelle le plus important devoir d'un serviteur d'un grand monarque et du ministre d'un peuple libre !

« J'ai à rendre compte aux représentans
» du peuple comment les intérêts et l'hon-
» neur du royaume ont été défendus dans une
» crise sans exemple; et ce qui rend ma tâche
» plus difficile, c'est que les suites de cette
» crise ne sauroient encore être prévues, et
» qu'une de ses conséquences pourroit être de
» la nature la plus alarmante. Ainsi la con-

» duite du gouvernement britannique sera
» jugée, non pas d'après un seul point de
» vue, mais dans toutes les hypothèses pos-
» sibles sur les résultats de la crise.... Nous
» avons au moins la consolation d'avoir tou-
» jours agi dans un seul et unique but, celui
» de la conservation de la paix, et nous avons
» été guidés par des principes uniformes et
» constans, par les principes que mon hono-
» rable ami, le savant jurisconsulte du côté
» opposé (M. le chevalier Mac-Jntoslh), a
» développés dans une séance précédente, et
» auxquels j'ai déclaré adhérer; ces principes
» sont le respect pour la foi des traités, le
» respect pour l'indépendance des nations, le
» respect pour l'équilibre établi entre les
» puissances, et enfin, quoique assurément
» non pas au dernier rang, le respect pour
» l'honneur et les intérêts de l'Angleterre. »

J'espère prouver que les assertions de M. Canning ne sont rien moins qu'exactes, rien moins que justifiées par sa conduite, ni par ses argumens.

Avant de commencer la narration des événemens, M. Canning rappelle qu'au mois de septembre, lorsqu'il reçut des mains du Roi les sceaux de secrétaire des affaires étran-

gères, il trouva, parmi les documens de son ministère, une pièce exposant les principes du gouvernement britannique sur le respect et l'indépendance des nations, et la non intervention dans leurs affaires intérieures. Ce n'est donc pas lui qui a établi ce principe; il n'a fait que suivre les *maximes constantes* du gouvernement. Je prouverai dans l'instant que M. Canning n'a pas suivi les maximes constantes de son gouvernement, ou que celui-ci n'a pas de maximes constantes sur ce sujet.

« La Chambre, continue-t-il, sera sur-
» prise d'apprendre qu'à l'époque où le mi-
» nistre plénipotentiaire anglais au congrès
» de Vérone fut nommé, nous ne savions
» pas et ne pouvions pas même savoir que,
» dans cette assemblée on agiteroit seulement
» la question qui, depuis, est devenue la plus
» importante et la plus difficile de toutes. Les
» affaires d'Espagne n'étoient pas l'objet im-
» médiat pour lequel le congrès étoit réuni.
» Aussi le duc de Wellington, comme le prouve
» le premier document mis sous vos yeux, se
» vit obligé de demander des instructions au
» sujet de l'Espagne. On s'attendoit à ce que
» la situation respective de la Russie et de la
» Turquie seroit l'objet des délibérations du

» congrès ; les instructions du duc de Welling-
» ton n'étoient préparées que par rapport à
» cet objet, et ce ne fut qu'à Paris que le
» noble duc apprit qu'il seroit probablement
» question des affaires de l'Espagne. Sur sa
» demande je lui adressai les instructions sui-
» vantes :

» S'il y a un projet décidé d'intervenir, par
» la force ou les menaces, dans la lutte pré-
» sente en Espagne, le gouvernement de
» Sa Majesté britannique est si convaincu de
» l'inutilité et du danger d'une semblable inter-
» vention, et il la regarde comme si répré-
» hensible en principe, et si impraticable dans
» l'exécution, que je dois inviter Votre Grâce,
» en cas de non réussite, et je dis même en
» cas d'une occasion opportune, à déclarer
» franchement et péremptoirement que Sa
» Majesté britannique, advienne que pourra,
» ne participera pas à une semblable interven-
» tion. »

Certes, la Chambre des Communes d'Angleterre doit avoir été étonnée d'apprendre qu'au mois de septembre le ministère britannique ne se doutoit pas que le congrès s'occuperoit des affaires d'Espagne. Il est possible que les ambassadeurs d'Angleterre à Saint-Péters-

bourg, Vienne, et Berlin n'aient reçu aucune communication officielle sur ce sujet; mais à moins qu'ils ne se soient tous donné le mot, ainsi que tous les autres agens britanniques sur le continent, pour cacher avec soin ce qui faisoit l'objet des conversations de toutes les capitales, il est difficile de comprendre comment M. Canning *ne pouvoit pas même savoir* ce que ne pouvoit ignorer l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, et ce que répétoient tous les jours les journaux les plus ministériels de Paris et de Londres.

Si M. Canning s'étoit borné à déclarer qu'une intervention par la force ou par les menaces seroit inutile, dangereuse, impraticable dans l'exécution, je me serois borné, de mon côté, à lui répondre que l'examen de cette opinion appartenoit uniquement à la puissance qui, avec l'appui de ses alliés, devoit exécuter cette intervention, et que le cabinet de Saint-James est bien le maître de ne point y prendre part; mais quand M. Canning énonce que l'intervention est *répréhensible* en principe, je dois dire que cette expression désobligeante n'est pas plus exacte que l'assurance qu'il a donnée au commencement de son discours, que le cabinet britannique a été, dans cette

circonstance, guidé par des principes uniformes et constans.

M. Canning me permettra-t-il de lui demander si l'Angleterre n'est pas intervenue par des menaces dans la discussion qui s'étoit élevée en 1787, entre le prince stathouder et les Etats-Généraux de Hollande? l'Angleterre n'a-t-elle pas même fourni des secours pécuniaires à ce prince?

M. Canning se fait gloire d'être un des élèves de l'homme d'Etat illustre, qui a si longtemps tenu entre ses mains les rênes du gouvernement. Voyons quelle étoit la doctrine du digne fils de l'immortel Chatham sur l'intervention dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant.

Pendant la guerre que soutenoit l'Angleterre contre la république française, M. Pitt fut constamment harcelé par l'opposition, qui lui reprochoit de faire la guerre pour replacer les Bourbons sur le trône. Plusieurs fois M. Pitt a repoussé cette accusation en disant: « Quoi-
» que je sois bien convaincu qu'il seroit utile
» pour l'Angleterre que la maison de Bour-
» bon remontât sur le trône de France, ce
» n'est pas pour l'y replacer que je persiste
» à faire la guerre à la république française.

» Je lui fais la guerre parce que les principes » sur lesquels elle est fondée, seroient plus » dangereux pour l'Angleterre pendant la » paix, que la guerre ne lui seroit nuisible (1). »

Peut-on professer plus clairement le droit d'intervention ? Et pourtant la propagande française avoit eu alors moins de succès que l'espagnole qui, en si peu de temps, a fait soulever le Portugal, le royaume de Naples, le Piémont, et combiné des mouvemens en France. Je pourrois citer encore comme une intervention bien caractérisée, la conduite de milord Bentink en Sicile ; le sentiment des convenances me le défend.

Au congrès de Laybach, l'ambassadeur d'Angleterre refusa d'admettre le droit d'intervention dans l'étendue qu'on lui donnoit ; mais il avoua que l'Autriche pouvoit craindre que l'insurrection napolitaine ne compromît la tranquillité et la sûreté des Etats autrichiens. Il persista à ne vouloir prendre aucune

(1) A la même époque, M. Dundas, encore membre de la Chambre des Communes, repoussoit le même reproche, en disant : « Non, je ne me suis point occupé des intérêts des Bour- » bons ; je ne me suis attaché qu'aux intérêts positifs de l'An- » gleterre. J'ai détruit la marine de la France, je lui ai enlevé » ses colonies ; est-ce là travailler en faveur des Bourbons ? » M. Dundas étoit alors, je crois, premier lord de l'amirauté.

part à l'intervention, mais il ne fit aucune réserve, aucune protestation au nom de son gouvernement; et dans le protocole de Laybach, il n'y a pas une seule note de l'ambassade britannique, dans laquelle on puisse trouver quelque chose qui ressemble au langage acerbe de M. Canning dans ses instructions au duc de Wellington.

J'ose à présent demander à M. Canning si des principes uniformes, constans, l'ont réellement guidé dans les circonstances actuelles?

Quant au respect pour la foi des traités, en existeroit-il donc entre les soldats révoltés de l'île de Léon et l'Angleterre, cette puissance leur auroit-elle garanti la constitution des Cortès? Quant à l'indépendance des nations, elle est conditionnelle; il ne faut pas qu'elle puisse opérer la destruction d'une autre nation. D'ailleurs l'immense majorité de la nation espagnole appelle à grands cris notre intervention; et, quant au respect pour l'équilibre des puissances, je ne comprends pas ce que veut dire M. Canning. Sûrement la délivrance du Roi d'Espagne ne peut pas compromettre cet équilibre, qui seroit au contraire bientôt détruit si le triomphe des Cortès s'accomplissoit.

« Ce fut avec ces instructions, continue

» M. Canning, que le duc de Wellington partit pour Vienne, instructions, vous le voyez, » qui n'avoient rien de conditionnel, mais » qui étoient positives et péremptoires, et desquelles le duc n'a pas dévié un seul instant. » Ceux qui m'ont demandé pourquoi l'Angleterre n'a pas pris soin que l'Espagne fût » admise au congrès, comme partie, verront » que nous ne nous attendions pas du tout à » ce qu'il y fût question de l'Espagne, et que, » dès que cette question y fut agitée, nous y » restâmes étrangers. La France étoit de toutes » les puissances celle dont nous attendions le » moins une proposition relative à l'Espagne; » car, dans son discours de clôture du 5 juin, » S. M. le Roi de France avoit déclaré que la » saison le forçoit à continuer les mesures de » précautions sanitaires prises sur les frontières d'Espagne, mais que la malveillance » seule pouvoit lui imputer d'autres motifs » que ceux qu'il avouoit. »

M. le duc de Wellington n'arrivoit point à Vérone avec des instructions si concises. Il a eu avec M. de Villèle plus d'une conférence après celle dont il a informé M. Canning par sa lettre du 21 septembre (1); et, depuis ces

(1) *Voyez* l'Appendice, n° I.

conférences, M. Canning a bien eu le temps d'adresser au duc de Wellington des instructions basées sur les rapports du duc, et propres à conduire ou le congrès, ou M. de Villèle à son but. M. Canning va nous donner bientôt une meilleure raison de n'avoir pas fait d'efforts pour faire appeler l'Espagne au congrès, que celle qu'il nous offre ici de sa prétendue ignorance, et de l'induction qu'il devoit tirer du discours prononcé par le Roi à la clôture des Chambres du 5 juin.

Pour s'attacher à une pareille induction, il faut que M. Canning qui ignore tant de choses, ait ignoré aussi en septembre combien la situation relative de l'Espagne et de la France étoit changée depuis le 5 juin.

Le 7 juillet on s'étoit battu sous les fenêtres du palais du Roi, et le danger pour sa personne et celles de sa famille avoit paru si imminent, que tous les membres du corps diplomatique européen accrédités à Madrid se crurent obligés de passer collectivement un office au ministre des affaires étrangères pour l'engager à fixer toute l'attention du ministère sur les dangers auxquels le Roi et sa famille étoient exposés, et lui annoncer qu'un attentat sur la personne de Sa Majesté, ou sur celles

de sa famille ne manqueroit pas d'attirer sur l'Espagne les plus grands désastres. Il est vrai que le ministre d'Angleterre refusa de signer cette note collective, et qu'il en envoya une autre dont la modération fait un grand honneur à sa prudence.

Peu après le ministère espagnol fut totalement changé. A la suite de ce changement, les deux frères du Roi furent cités à comparoître devant une commission militaire qui instruisoit sur les événemens du 7 juillet, et l'on sait que les conclusions du fiscal tendoient à faire condamner les deux princes aux fers à perpétuité. Le colonel San-Miguel qui, jusqu'alors, n'avoit été connu que par la part qu'il avoit prise à l'insurrection de l'île de Léon, fut nommé ministre des affaires étrangères.

Cet homme étoit depuis assez long-temps propriétaire et rédacteur d'un journal intitulé *el Expectador*. Ce journal, lorsqu'il parloit de la France, s'étoit toujours distingué par la grossièreté de son langage, par l'audace et l'impudence de ses calomnies contre ce qu'il y a de plus auguste en France, contre son gouvernement et contre la nation même. Loin de changer de ton, le rédacteur, devenu ministre, doubla de violence. Il accusa posi-

tivement le gouvernement français d'avoir prodigué l'or pour opérer l'insurrection de Madrid, et vingt fois il accusa le ministère français de donner des secours au parti royaliste, que San-Miguel appeloit la faction liberticide (1). Nos criminels d'Etat, que l'Espagne n'avoit qu'accueillis jusqu'alors, furent peu après employés à embaucher nos soldats. Ceux qu'ils purent séduire furent rassemblés, habillés avec l'uniforme de l'ex-garde de Napoléon ; des chefs politiques eurent l'insolence de nous menacer du drapeau tricolore dans leurs correspondances avec nos préfets ; dans tous les clubs on agitoit la question de la déchéance et du changement de dynastie. Tout cela étoit connu de l'Europe entière. Comment M. Canning a-t-il fait pour l'ignorer, et pour s'étonner que la France fût plus alarmée

(1) M. de Villèle, loin de fournir des ressources aux royalistes espagnols, les a presque persécutés. Nous verrons bientôt que, dans l'espérance illusoire de conserver une paix que l'état de l'Espagne rendoit impossible, et l'état de la France rendoit dangereuse, M. de Villèle a sacrifié toute prétention à la franchise, à la considération et à la dignité personnelles dans sa longue négociation avec le chevalier Stuart, après le congrès de Vérone. Certes, ce n'est pas un ministre de ce caractère qu'il faut accuser d'avoir provoqué, à prix d'argent, des insurrections qui pouvoient servir de prétexte à une agression de la part du gouvernement espagnol.

qu'au mois de juin, et que son gouvernement désirât fixer l'attention et l'intérêt de ses alliés sur sa périlleuse situation vis-à-vis de l'Espagne, et sur les moyens de la faire cesser? Il y avoit certainement péril dans un retard qui permettoit au ministre espagnol d'augmenter ses emprunts, d'augmenter son armée et le nombre de ses adhérens dans l'intérieur.

M. Canning, en continuant son discours, retrace la marche qui a été suivie à Vérone par les plénipotentiaires français. Il cite les propositions qu'ils ont faites, la réponse qu'ils ont reçue des cabinets alliés, et celle que, d'après ses instructions, le duc de Wellington leur a faite (1).

« Telle fut, poursuit M. Canning, la der-
» nière déclaration de la France avant l'ou-
» verture du congrès; je ne la rappelle pas
» pour blâmer le gouvernement français
» mais pour expliquer les raisons qui nous
» avoient empêchés de donner d'avance au
» duc de Wellington des instructions sur la
» manière de repousser les propositions hos-
» tiles de la France contre l'Espagne. C'est
» d'ailleurs une justice à rendre au gouverne-

(1) *Voyez* l'Appendice, n°s II et III.

» ment français, que ses premières proposi-
» tions à Vérone n'étoient pas décidément
» guerrières, mais seulement conditionnelles
» et hypothétiques; on y mettoit en avant
» divers cas imaginaires, et on demandoit
» aux puissances comment, le cas arrivant,
» elles agiroient. Les autres puissances y ré-
» pondirent, mais notre ambassadeur déclara
» qu'il n'étoit pas là pour discuter des hypo-
» thèses imaginaires, que l'esprit de ses instruc-
» tions lui défendoit de compromettre son pays
» en consentant, même conditionnellement,
» à aucune intervention, et qu'avant d'entrer
» dans la moindre discussion de ce genre, il
» devoit demander à connoître quel motif
» actuel de plainte on avoit contre l'Espagne,
» et sur quels faits on fondoit les craintes
» pour l'avenir.

» Du premier au dernier jour du congrès,
» le langage de l'ambassadeur plénipotentiaire
» anglais ne varia pas un instant sur ce point;
» et lorsqu'enfin les trois puissances continen-
» tales furent convenues avec la France d'en-
» voyer des instructions à leurs ministres à
» Madrid, pour faire des remontrances au
» gouvernement espagnol, et pour insister
» sur quelques changemens, comme le prix

» de la continuation de leur amitié et de leur » indulgence, le plénipotentiaire anglais, refusant toute participation dans cette mesure, » déclara, *au nom de son souverain*, que tout » ce que le Roi d'Angleterre feroit, dans le » cas du départ des autres ministres, ce seroit » d'y laisser le sien, afin de calmer l'irritation » qu'un semblable procédé exciteroit, et de » prévenir par des conseils amicals les con» séquences funestes qui pourroient en ré» sulter (1). »

Je ne ferai qu'une observation particulière sur la note du duc de Wellington, parce que celles que je présente sur le discours de M. Canning répondent à cette note. Mais il est remarquable que M. le duc de Wellington, qui avoit traité le sujet avec la gravité qu'il mérite, ait inséré dans sa note une phrase qui

(1) Par une coïncidence singulière, le *Journal des Débats*, du 14 octobre, nous avoit déjà présenté les mêmes doctrines sur le droit d'intervention que M. le duc de Wellington a développées, à Vérone, dans sa note officielle. Ce journal nous avoit dès lors fait pressentir les dangers d'une guerre avec l'Angleterre. Il s'est même livré à des arguties dont M. Canning a dédaigné de se servir pour jeter de la confusion dans les idées et embrouiller la question la plus simple. Le rédacteur du *Journal des Débats* nous donnera peut-être, quelque jour, le mot de cette énigme.

a presque l'air de l'ironie : « Il n'est pas
» croyable non plus, dit-il, qu'il (le ministère
» espagnol) puisse ne pas désirer de jouir de
» l'avantage de l'appui que prête à son sys-
» tème la présence de l'ambassadeur de France
» dans le siége du gouvernement. »

La note du duc de Wellington est rédigée dans des termes moins violens que ceux qu'emploie M. Canning, mais elle n'en présente pas moins une différence extrême dans les principes, le langage et la conduite entière tenus par l'ambassadeur d'Angleterre à Laybach : cette différence doit avoir une cause que je vais expliquer.

Aucun cabinet européen n'a jamais mieux connu ses intérêts, et ne les a poursuivis avec plus de persévérance que le cabinet britannique, qui, avec raison, regardoit la destruction du pacte de famille comme un des intérêts les plus importans de l'Angleterre. L'union de la marine espagnole avec celle de la France pouvoit seule opposer un obstacle à la domination maritime que l'Angleterre a enfin réalisée. Pendant la guerre de 1756, les sacrifices immenses qu'avoit faits l'Espagne épargnèrent à la France des conditions plus dures encore que celles qu'elle a subies par le traité de 1763,

et, pendant la guerre de 1778, l'union des deux marines avoit mis M. le comte d'Orvilliers en état de forcer la flotte anglaise à se réfugier dans le canal de Saint-Georges, et il eût pu s'emparer de Plymouth si l'indécision de son caractère ne l'en eût empêché. Dans la même guerre, M. le comte de Grasse auroit pu, incontestablement, s'emparer de la Jamaïque, s'il eût voulu d'abord faire sa jonction avec la flotte espagnole, au lieu de livrer le fameux combat qui fit autant d'honneur à sa vaillance qu'il en fit peu à sa sagesse. D'après cela, il étoit assez simple que l'Angleterre attachât du prix à détruire le pacte de famille. Elle le tenta sans succès en 1790; mais à peine Ferdinand fut-il remonté sur le trône ébranlé de ses ancêtres, que, par un article secret d'un traité, l'Angleterre, à laquelle il étoit alors difficile de rien refuser, prescrivit la destruction du pacte de famille. On ne pouvoit assurément porter la prévoyance plus loin dans l'avenir, car l'Espagne n'avoit pas alors six vaisseaux de ligne en état de servir. La marine de France étoit réduite au quart de ce qu'elle étoit en 1778, et il falloit un demi-siècle avant que l'Espagne et la France pussent se relever de leurs pertes. Mais le pacte de famille nous

assuroit aussi quelques avantages de commerce. Nous en dépouiller étoit alors le but auquel l'Angleterre vouloit atteindre sur-le-champ.

J'ai retracé déjà la marche qu'a suivie l'Angleterre dans ses rapports avec les colonies espagnoles ; certes, elle n'a pas déguisé avec combien d'anxiété elle en attendoit l'émancipation complète. Cependant, malgré les soins de l'Angleterre, l'état des colonies insurgées n'a pas encore assez de fixité, surtout au Mexique et au Pérou, pour ne pas faire craindre à l'Angleterre que l'anarchie une fois détruite en Espagne, il ne lui fût possible de rattacher par quelques concessions le Mexique et le Pérou à la mère-patrie.

Pour lui enlever cette dernière chance, le meilleur moyen étoit de prolonger l'anarchie en Espagne ; pour cela il falloit paralyser le congrès de Vérone ; mais le moyen d'y réussir devoit paroître à M. Canning hors de sa portée. Comment en effet le congrès de Vérone, en fixant son attention sur les affaires d'Espagne, pouvoit-il accueillir d'autres principes que ceux qu'il avoit proclamés à Laybach, et d'après lesquels l'Autriche avoit agi en Italie ? Comment M. Canning pouvoit-il se flatter de

faire illusion à l'empereur Alexandre, qui dans toutes les occasions a manifesté son horreur pour les révolutions, surtout pour celles qui sont le résultat d'une sédition militaire? Et quel moment M. Canning a-t-il choisi pour faire cette hasardeuse tentative? celui où Alexandre venoit manifester la résolution de traiter avec un égal dédain la grossièreté ignorante des Turcs et les intrigues politiques dont Constantinople étoit le théâtre; au moment enfin où il venoit sacrifier la certitude des victoires et des conquêtes à des sentimens plus purs, à des desseins plus nobles et plus dignes de lui.

Une voix secrète a retenti dans le cœur d'Alexandre, une inspiration divine lui a révélé que la Providence lui a réservé une plus haute destinée; qu'elle l'a choisi pour devenir le sauveur des Rois et des peuples, celui de l'ordre social tout entier. Cette glorieuse destinée, Alexandre l'a acceptée, et il l'accomplit. Par l'exemple de son désintéressement, de sa modération, autant que par sa puissance, il fait taire tous les intérêts particuliers, il comprime toutes les ambitions.

A la vue de huit cent mille hommes qu'Alexandre est prêt à mener au combat, les fac-

tieux de tous les pays cacheront bientôt dans la poussière leurs fronts humiliés; et ces sociétés secrètes, où l'on prépare le malheur des peuples en les appelant à une souveraineté imaginaire, disparoîtront au milieu des ombres dont on leur a permis de se couvrir trop long-temps.

Auprès d'un prince animé de si nobles desseins, la note de M. Canning en faveur des révoltés de l'île de Léon ne pouvoit avoir aucun succès; il devoit échouer, et il échoua.

« Telle fut, continue M. Canning, la fin du
» congrès : les plénipotentiaires s'en retour-
» nèrent; ceux des trois puissances continen-
» tales s'occupèrent à dresser leurs notes pour
» leurs ministres à Madrid. Celui de France
» revint auprès de sa cour pour voir quelle
» mesure son gouvernement seroit dans le
» cas de prendre, et le nôtre s'arrêta à Paris,
» afin d'essayer de renouveler les représenta-
» tions qu'il avoit faites à Vérone, et afin de
» proclamer comme une dernière ressource
» notre désapprobation de ces mesures, en
» donnant communication de tout à notre
» ministre à Madrid. »

Je ne comprends pas comment M. Canning a pu se flatter qu'il seroit de quelque utilité

pour lui, de renouveler à Paris les représentations combattues à Vérone par le ministre de France, et repoussées par le congrès, à moins qu'il n'eût déjà alors quelques motifs pour croire qu'il parviendroit à entraîner le gouvernement français dans une négociation tortueuse qui le compromettroit avec ses alliés. En effet dans une partie de son discours M. Canning annonce que le duc de Wellington, en arrivant à Paris, avoit trouvé dans le ministère des dispositions plus pacifiques, et qu'un courrier avoit été expédié par M. de Villèle pour inviter les alliés à retarder l'envoi des instructions qui avoient été concertées à Vérone (1).

Ici, M. Canning entre dans de longs détails pour expliquer pourquoi l'Angleterre ne s'étoit pas mise plus tôt en communication avec l'Espagne relativement au congrès de Vérone; cette explication se réduit à ceci:

(1) On est généralement persuadé en Angleterre que M. de Villèle a voulu tromper le cabinet de Saint-James, mais ce seroit sans doute aller trop loin que d'attribuer à la mauvaise foi ce qui, peut-être, n'est que le produit de l'inexpérience de ce ministre dans les affaires de ce genre, et de l'indécision de son caractère.

c'est que M. Canning, profitant des circonstances où se trouvoit le ministère espagnol, n'avoit voulu permettre à M. San-Miguel de demander officiellement au cabinet de Londres sa médiation, qu'après que M. San-Miguel en auroit payé le prix en promettant 12 millions pour satisfaire à des réclamations anciennes, et en accordant la permission à une escadre anglaise, d'aller faire la police à l'île de Cuba.

« En recevant cette demande, poursuit » M. Canning, le gouvernement britannique » écrivit, sans hésitation, au duc de Welling- » ton qui alors étoit à Paris, pour le charger » d'offrir la médiation de Sa Majesté britan- » nique, afin d'arranger les différens entre » la France et l'Espagne. Après des délibéra- » tions assez longues, le gouvernement fran- » çais refusa cette offre, en donnant pour » motif *que les causes des différens entre la* » *France et l'Espagne n'étoient pas des causes* » *de ce caractère distinct et précis qui ad-* » *mettent une définition exacte et spéciale* » (écoutez!); *qu'un nouvel état de choses* » *est formé par les relations de ces deux* » *pays; que les opinions favorisées en Es-* » *pagne étoient dangereuses aux Etats de Sa* » *Majesté très-chrétienne*, *et que*, *dans le fait*,

» *telle étoit l'exaspération mutuelle, que la* » *France aimeroit mieux s'exposer à tous* » *les inconvéniens de la guerre que de risquer* » *l'autre alternative.* » Toutefois, après avoir » montré que l'état des affaires n'admettoit » pas une médiation, le gouvernement fran- » çais convenoit que cet état n'excluoit pas » les bons offices réciproques, et prioit le » gouvernement britannique d'interposer ses » bons conseils auprès de la cour de Ma- » drid. »

Il y a quelque inexactitude dans ce que dit ici M. Canning, comme il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur la note remise à M. le duc de Wellington par M. le duc de Montmorency (1), et qui fut le dernier acte de ce ministre. Sa conduite à Vérone avoit été digne de son nom. L'élévation de son âme, la pureté de ses principes, sa modération, sa sagesse, sa loyauté et sa candeur avoient été appréciées. Une extrême bienveillance de la part des souverains, l'estime et une confiance sans bornes de la part des ministres, en avoient été la récompense; celle que, à son arrivée à Paris, il reçut de son propre souverain, étoit

(1) *Voyez* l'Appendice, n° IV.

la preuve la plus complète de l'approbation que donnoit le Roi à la négociation de M. de Montmorency et de la satisfaction de Sa Majesté.

La retraite de M. de Montmorency alarma la France et dut inquiéter les cabinets alliés; on la regarda comme le signal d'un changedans le système adopté à Vérone, et dans la marche qu'on étoit convenu de suivre à l'égard de l'Espagne. Les faits qui vont se présenter ne justifieront que trop bien l'opinion générale qui s'étoit manifestée à ce sujet.

« Certes, c'étoit bien le cas pour l'Angle-» terre, dit M. Canning, de cesser toute mé-» diation à moins d'une explication plus intel-» ligible et plus positive; cependant, comme » il restoit encore une lueur d'espoir, comme » je pressentis que la guerre pourroit devenir » dangereuse non seulement pour l'Espagne, » mais encore pour la France, et par contre-» coup pour l'Europe, je crus devoir faire » une dernière tentative. Le duc de Welling-» ton est certes l'ami le plus sincère de l'Es-» pagne; c'est l'homme qui réunit le plus de » titres à la reconnoissance de la nation es-» pagnole; il a fait triompher la cause de son » indépendance sur le champ de bataille, il

» l'a défendue dans le cabinet par l'énergie
» de ses négociations. (Ecoutez!) S'il y avoit
» un homme qui pût intervenir sans être sus-
» pect, et qui pût donner des conseils avec
» une autorité fondée sur des services, c'étoit
» sans contredit le duc de Wellington. Un de
» ses compagnons de gloire dans la guerre
» de la péninsule fut donc envoyé à Madrid.
» Les avis furent présentés sans aucune finesse
» diplomatique, avec l'énergie et la franchise
» d'un vieil ami. Le lord Fitzroi-Sommerset
» partit avec un mémoire confidentiel du duc
» de Wellington vers le 1er janvier, mais peu
» de temps après son départ, arriva un évé-
» nement qui dut réduire considérablement
» nos espérances pour le maintien de la paix.
» Vous devinez que je veux parler du discours
» que le Roi de France crut devoir prononcer
» à l'ouverture de la session des deux Cham-
» bres... Car, d'après le sens dont ce discours
» est susceptible, et qu'on y a généralement
» cru voir, personne ici ne sauroit penser que
» nos bons offices pussent désormais avoir
» aucun effet (1). »

Je pense comme Canning que c'étoit là cer-

(1) *Voyez* l'Appendice, n° V.

tainement le cas de terminer toute médiation, et je regrette beaucoup qu'il ne l'ait pas fait. Je pense également comme lui que les conseils du duc de Wellington devoient être d'un grand poids en Espagne ; mais je doute cependant que M. Canning ait espéré un seul instant que la démarche qu'il alloit faire en Espagne y auroit le moindre succès. M. Canning ne pouvoit pas ignorer ce que tous les agens diplomatiques résidant à Madrid ne cessoient de mander à leurs cours, ce que confirmoient toutes les personnes arrivant de Madrid, c'est qu'il n'y existoit pas un homme qui osât faire des propositions de modifications au Cortès qui, dominées par les clubs, n'oseroient écouter de pareilles propositions, et que, dans toute l'Espagne, il ne e trouvoit pas un seul homme qui eût assez de considération et d'influence pour imposer aux Cortès et les forcer d'écouter le langage de la raison.

Le mémoire du duc de Wellington fait également honneur à ses principes et à ses connoissances politiques, à sa modération, à son jugement. On voit avec plaisir combien le noble duc agissant d'après ses propres pensées, est différent de l'ambassadeur lié par les instructions de M. Canning : cette différence se

remarque jusque dans le style si peu semblable du style impétueux et dictatorial de M. Canning.

Par une dépêche datée de Madrid le 25 janvier, milord Fitzroi-Sommerset rend compte à M. Canning de la communication qu'il avoit donnée du mémoire du duc de Wellington à l'ami confidentiel qu'il avoit espéré faire entrer dans les vues du duc. Il informe en même temps M. Canning que l'ami confidentiel sur lequel il avoit compté lui avoit positivement déclaré qu'il n'y avoit aucun moyen de faire accepter les propositions du duc, et que lui, lord Sommerset, n'avoit trouvé personne qui voulût l'entreprendre (1).

Et c'est avec ce document sous les yeux que, le 14 avril, M. Canning raconte gravement à la Chambre des Communes que le discours du Roi de France, prononcé le 28 janvier précédent, rendoit impossible toute négociation ultérieure, tandis que toute négociation ultérieure étoit déjà, le 22 du même mois de janvier, devenue impossible à Madrid.

« Le sens de ce discours, poursuit M. Can-
» ning, est que la nation espagnole doit con-

(1) *Voyez* l'Appendice, n° VI.

» sentir à une modification de sa constitution,
» non à cause des défauts qu'elle peut offrir,
» mais parce qu'elle n'est pas émanée origi-
» nairement de la couronne. Il est évident
» qu'en partant de cette base aucun Espagnol
» ne peut consentir à entendre parler seule-
» ment d'une modification de sa constitution,
» aucun homme d'Etat anglais ne peut soute-
» nir ni favoriser une semblable proposition.
» Nous n'avons pas perdu un moment pour
» faire connoître à la cour de France ces sen-
» timens du gouvernement britannique, et en
» déclarant ouvertement que si tel est le but
» auquel on tend, l'Angleterre ne peut plus
» faire un seul pas; que le principe d'après
» lequel agit le gouvernement français ne peut
» être ni recommandé, ni suivi par aucun
» homme d'Etat anglais, parce qu'il blesse les
» fondemens mêmes de la constitution de
» l'Angleterre, et que ce pays, ne pouvant
» l'accepter pour lui-même, ne peut pas la
» proposer aux autres. La France ne peut pas
» se proposer comme un modèle que les
» autres nations soient obligées à suivre; la
» parenté entre les dynasties de France et
» d'Espagne n'impose pas aux Espagnols l'obli-
» gation d'adopter le même gouvernement. »

Voici le passage du discours du Roi qui émeut la bile de M. Canning au point de lui faire oublier tout sentiment de convenance :

« Que Ferdinand soit libre de donner à ses
» peuples les institutions qu'ils ne peuvent
» tenir que de lui, et qui, en assurant leur
» repos, dissiperoient les justes inquiétudes
» de la France. Dès ce moment les hostilités
» cesseront; j'en prends devant vous, Mes-
» sieurs, le solennel engagement. »

M. Canning dédaigne de se rappeler que l'intention du Roi, manifestée dans le paragraphe que je viens de citer, n'est que l'application des principes de la Sainte-Alliance consacrés à Aix-la-Chapelle, à Laybach et à Vérone, alliance qui seule peut garantir le salut de toutes les légitimités, celui de l'ordre social de tout le continent. Le Roi pouvoit-il méconnoître ces principes, devoit-il renoncer à cette alliance précieuse, parce que l'Angleterre ne pouvoit plus faire un seul pas pour protéger les révoltés de l'île de Léon, et compromettre les intérêts les plus essentiels de la France? M. Canning prétend que le principe énoncé par le Roi blesse les fondemens mêmes de la constitution anglaise. Cette assertion n'est qu'un triste et inutile hommage qu'il veut

rendre à la révolution de 1688. Mais quel est l'homme de bon sens qui, depuis près d'un siècle, ait songé à mettre en question les droits de la maison de Hanovre consacrés par l'assentiment et la reconnoissance la plus formelle de toutes les puissances de l'Europe? M. Canning sait mieux que moi qu'en Angleterre, c'est un axiome légal, incontesté, que toutes les libertés du sujet sont émanées de la couronne.

C'est en vertu d'une Charte que la corporation municipale de la ville de Londres jouit de ses immenses et magnifiques priviléges.

C'est en vertu d'une Charte que la compagnie des Indes a conquis un Empire plus vaste, plus peuplé que les trois royaumes unis de la Grande-Bretagne; c'est en vertu d'une Charte que la banque d'Angleterre soutient avec autant d'énergie que de succès, le crédit public: c'est enfin en vertu d'une foule de Chartes qu'une grande partie, si ce n'est la totalité des villes et bourgs, qui envoient des députés au parlement, jouissent de ce privilége, et que furent créés leurs corps municipaux avec les différens avantages qui leur ont été attribués.

Je conviens avec M. Canning que la France n'a pas le droit d'imposer à l'Espagne la cons-

titution française, ni aucune autre; mais M. Canning permettra bien, sans doute, que les liens du sang et les sentimens personnels du Roi lui fassent désirer que Ferdinand soit rendu à la liberté.

Le duc de Wellington a, dans son mémoire, prouvé que cela est indispensable, et M. Canning conviendra sans doute aussi, que la France a un plus grand intérêt que l'Angleterre à porter toute son attention sur la nature des institutions de l'Espagne, afin qu'elles ne puissent éternellement compromettre la tranquillité intérieure et la sûreté de la France. Au surplus, M. Canning se seroit vraisemblablement décidé à renoncer à toute négociation ultérieure, s'il n'avoit été encouragé par la perplexité que M. de Villèle n'a cessé de montrer, et par les oscillations de son incertaine politique.

En continuant son discours, M. Canning dit : « Que quelque extraordinaire que cela
» puisse paroître, il n'en est pas moins vrai
» que, lorsque le chargé d'affaires de France
» lui communiqua le discours du Roi, il accom-
» pagna cette communication d'une profusion
» de protestations du vif désir qu'avoit le gou-
» vernement français d'arriver à un accom-

» modement, et du désir plus vif encore qu'a-
» voit ce gouvernement de la continuation
» des bons offices du ministère anglais. »

C'est à la suite de cette communication que M. Canning écrivit à M. le chevalier Stuart la lettre du 3 février (1).

M. Canning informe d'abord M. l'ambassadeur d'Angleterre des sollicitations qu'avoit faites auprès de lui M. de Marcellus, il expose ensuite l'embarras dans lequel ces sollicitations ont jeté le gouvernement britannique, et après avoir retracé toute la marche de la négociation, tant à Vérone qu'à Paris, il en revient au discours du Roi, et dit : « Le principe avancé
» dans le discours du Roi, comme base de ce
» que la France exige de l'Espagne, est sujet
» à une double interprétation. Si, comme nous
» désirons de le croire, l'opinion que l'on a
» voulu émettre est que, pour donner de la
» stabilité à une modification quelconque dans
» le système actuel de l'Espagne, et pour don-
» ner à la France assez de sécurité pour la
» *justifier* de suspendre ses préparatifs mili-
» taires, il faut que le Roi d'Espagne parti-
» cipe et consente librement à une telle modi-

(1) *Voyez* l'Appendice, n° VII.

» fication ; et si Votre Excellence obtient du
» ministre français, l'aveu que c'étoit là l'in-
» tention du discours, le gouvernement bri-
» tannique sera très-heureux de continuer à
» Madrid son intervention amicale, et tous
» ses efforts pour s'y assurer les moyens et y
» recommander la convenance d'un accom-
» modement. »

Pour s'assurer que l'intention que vient d'exprimer M. Canning est tout entière dans le paragraphe du discours du Roi, que j'ai transcrit plus haut, ce ministre n'a besoin de l'aveu de personne, la chose est claire et positive.

M. Canning ajoute immédiatement : « Mais
» ce seroit mal faire que de dissimuler au
» gouvernement français qu'on donne en gé-
» néral une interprétation différente au para-
» graphe auquel je me réfère ; on l'interprète
» comme affirmant que les libres institutions
» du peuple espagnol ne peuvent être légi-
» times, que lorsqu'il les recevra comme un
» don *spontané* du souverain, rétabli d'abord
» dans son pouvoir absolu, puis renonçant
» à telle portion de pouvoir dont il jugera à
» propos de se détacher. »

Il y a dans ce paragraphe de M. Canning

une confusion d'idées et d'erreurs de jugement qui, chez un homme comme lui, ne peut être que le résultat d'un calcul. Je lui demanderai comment Ferdinand pourroit participer et consentir librement à une modification de la constitution des Cortès (ce que M. Canning admet comme nécessaire) si, avant de sortir de sa captivité, il devoit souscrire d'avance aux modifications que lui dicteroient ses geôliers? Je lui demanderai encore s'il croit de bonne foi qu'un pareil expédient feroit cesser la guerre civile en Espagne, et donneroit de la sécurité à la France?

Pour que Ferdinand puisse participer ou consentir librement à des projets d'institutions et de modifications, il faut qu'il sorte de sa captivité avant d'y avoir pris des engagemens qui le priveroient de sa liberté morale sans laquelle tout engagement paroîtroit nul à la nation espagnole, à la France et à ses alliés. Il faut enfin qu'en vertu de sa liberté physique et morale, Ferdinand puisse consulter l'élite de sa nation, entendre les vœux de ses peuples, les peser dans sa sagesse et leur donner ensuite les institutions qu'ils ne peuvent recevoir, et ne veulent en effet recevoir que de lui. Mais M. Canning se plaît à ne voir le peuple espa-

gnol que dans cette poignée de factieux qui, en séduisant ou corrompant de malheureux soldats, sont parvenus à s'emparer du pouvoir. M. Canning voudroit-il que Ferdinand souscrivît aveuglément aux propositions modifiantes de ces impudens démagogues qui ont osé le menacer de porter leurs mains impies sur sa personne sacrée, s'il n'obéissoit pas de bonne grâce au décret qui le déportoit avec toutes a famille à Séville? M. Canning, je le lui demande, ignore-t-il quelles sont les véritables intentions du roi Ferdinand?

Les constitutions octroyées spontanément à leurs peuples par les Rois de Hollande, de Bavière, de Wurtemberg et plusieurs autres souverains d'Allemagne, qui connoissoient et pouvoient seuls connoître les besoins véritables nés de l'état réel de la civilisation de leurs sujets, ont-elles moins de prix parce qu'elles n'ont pas la sanction de la sédition militaire et de la trahison? parce qu'elles sont les fruits de la volonté *spontanée* du souverain? Ce mot, dont au reste le Roi ne s'est pas servi dans son discours, paroît bien odieux à M. Canning : la sagacité de ce ministre est trop connue pour qu'on puisse croire qu'en chargeant le chevalier Stuart de développer

toutes les subtilités renfermées dans la lettre du 3 février, il se flattât réellement que, à cette époque encore, sa médiation en Espagne pouvoit avoir quelques succès : il avoit un autre but, en ne paroissant que céder aux anxiétés sans cesse renaissantes de M. de Villèle, il vouloit l'entraîner jusqu'au fond du labyrinthe dans lequel sa vacillante politique l'avoit engagé. En constatant d'une manière irréfragable la timidité de M. de Villèle, la terreur que lui inspiroit la jactance de M. Canning, celui-ci achevoit de déconsidérer au dedans et au dehors le président du conseil, il le rendoit suspect aux alliés et odieux aux royalistes d'Espagne; les alliés et les royalistes ne pouvant plus accorder la moindre confiance à M. de Villèle s'il adoptoit les propositions de M. Canning : voilà ce que vouloit ce ministre, voyons s'il l'a obtenu.

Le 10 février (1), M. le chevalier Stuart rendit compte à M. Canning d'une entrevue qu'il venoit d'avoir avec M. de Chateaubriand. Après quelques explications préliminaires, M. le chevalier Stuart dit : « Il (M. de Cha» teaubriand) n'hésite pas à admettre que

(1) *Voyez* l'Appendice, n° VIII.

» pour donner de la stabilité à une modifica-
» tion quelconque du système actuel en Espa-
» gne, et offrir assez de sécurité à la France
» pour justifier la suspension de ses prépara-
» tifs militaires, il falloit que le Roi d'Espagne
» prît part et consentît à une telle modification;
» d'après ce principe, un changement qui
» résulteroit d'une parfaite intelligence entre
» Sa Majesté catholique et les Cortès sera
» considéré comme laissant espérer les modi-
» fications qui sont indispensables à la sécu-
» rité des Etats voisins. Le gouvernement
» français ne sera pas seulement satisfait de
» l'ouverture qu'un acte quelconque, tel que
» l'établissement d'une seconde Chambre,
» peut offrir pour compléter, par l'interven-
» tion de la Grande-Bretagne, le système qui
» est nécessaire pour le gouvernement cons-
» titutionnel de l'Espagne; mais, sans atten-
» dre d'autres preuves de la sincérité du gou-
» vernement espagnol, la France considère
» un tel acte comme un motif suffisant pour
» cesser ses préparatifs militaires et pour ré-
» tablir les relations entre les deux pays sur
» le même pied qu'en temps de paix.

» M. de Chateaubriand n'est entré dans au-
» cun détail sur la nature des actes auxquels

» il faisoit allusion, mais j'ai compris qu'il se » référoit au projet d'accorder au Roi la nomination des conseillers d'Etat, et de leur » donner un pouvoir délibératif sur le même » principe que le sénat américain; à cela on » pourroit ajouter un réglement qui fixeroit » le montant de la somme requise pour rendre » éligible un candidat à la seconde Chambre » ou Chambre représentative.

» Dans la vue d'éviter toute possibilité d'un » malentendu, j'ai lu à M. de Chateaubriand » cette partie de cette dépêche qui exprime » ce à quoi le gouvernement français s'attend, » et je me suis assuré que sa pensée est rap» portée correctement. La communication du » même extrait donné à M...... gentilhomme » espagnol, m'autorise à dire que cet extrait » renferme des notions qui, d'après l'opinion » de M......, seront considérées comme ad» missibles en Espagne. »

Pour que le gentilhomme espagnol pût émettre une pareille opinion, il faut que M. le chevalier Stuart lui ait laissé ignorer le contenu de la dépêche de milord Fitzroi-Sommerset datée de Madrid le 25 janvier. Tout le monde sait que toutes les dépêches de Madrid sont adressées à M. le chevalier Stuart pour qu'il

puisse en prendre connoissance avant de les transmettre à Londres. Or il est presque impossible que M. le chevalier Stuart n'eût pas reçu le 10 février un courrier de son cabinet expédié de Madrid le 25 janvier.

Interpréter le discours du Roi, et le faire de cette manière est un acte que je m'abstiendrai de qualifier.

Combien il doit en avoir coûté au noble caractère de M. de Chateaubriand pour remplir la tâche que lui imposoit l'impérieux président du conseil! Je suis profondément convaincu que plutôt que de remplir cette tâche si pénible, M. de Chateaubriand se seroit retiré, s'il n'avoit eu la certitude que la dignité de la couronne, et les intérêts de la France auroient été plus compromis encore par sa retraite.

Le moment viendra sans doute où M. de Chateaubriand fera connoître les motifs qui l'ont guidé : il ne voudra pas que ceux qui admirent son beau talent, ceux qui depuis longtemps ont partagé ses principes se disent : *Quantùm mutatus ab illo!*

Mais M. de Villèle a-t-il prévu les funestes résultats des interprétations qu'il a cru pouvoir donner du discours du Roi? Je ne le

pense pas ; il auroit reculé d'effroi s'il les eût seulement entrevus.

Interpréter le discours du Roi dans un sens tout opposé à celui qu'y avoient attaché les deux Chambres, la nation entière, c'étoit diminuer pour l'avenir la confiance que les Chambres et la nation doivent avoir, et auront toujours dans les discours prononcés du haut du trône par notre auguste souverain.

Interpréter le discours du Roi dans un sens si opposé aux principes consacrés à Aix-la-Chapelle, à Laybach et à Vérone, c'étoit avertir les cabinets alliés qu'ils ne pouvoient plus, qu'ils ne devoient plus prendre aucune confiance dans le gouvernement français ; c'étoit les inviter à prendre des mesures de précaution dont la France pouvoit être humiliée ; c'étoit enfin les provoquer à remplacer par l'exigence, la confiance pleine de latitude qu'ils avoient accordée à la France.

Interpréter le discours du Roi d'une manière si opposée à celle dont l'avoient entendu les royalistes espagnols, qui forment l'immense majorité de la nation, c'étoit leur inspirer la plus juste méfiance sur leur avenir, celui de leur Roi et de leur patrie. Cette méfiance se

fera sentir long-temps encore, et peut avoir des suites bien funestes.

Interpréter le discours du Roi comme on l'a fait sur l'insistance de l'Angleterre, c'étoit mettre à découvert une extrême foiblesse, une crainte puérile. Aussi n'en a-t-on recueilli que les sarcasmes de M. Canning. Milord Liverpool lui-même, dont le langage est en général moins acerbe, s'est servi des termes les plus humilians pour le gouvernement français dans la séance de la Chambre des Pairs du 17 avril. Milord Liverpool, en repoussant quelques assertions de ses adversaires, a dit: « On voit par les dépêches de sir Charles » Stuart que, même après que le discours du » Roi a été prononcé, on s'est montré dis- » posé à modifier quelques unes des déclara- » tions que ce discours renfermoit; et le mi- » nistère français avoit déclaré qu'un change- » ment quelconque dans la constitution espa- » gnole, auquel le Roi consentiroit, soit que » la proposition vînt du Roi, ou non, suffi- » roit à la France. Ceci étoit un principe que » je ne pouvois pas approuver, mais il faisoit » disparoître la doctrine professée dans le » discours du Roi, que tout changement devoit » venir du trône.

» Je n'ai jamais exprimé une grande con-
» fiance dans la conservation de la paix, mais
» je suis encore persuadé, et je le dis sans
» vouloir blâmer les Espagnols, que si on
» eût fourni au gouvernement français un
» prétexte quelconque moyennant lequel il
» eût pu *manger* (cette expresssion est tra-
» duite littéralement) ses paroles, la paix
» auroit pu être conservée. »

Cette opinion est trop bien fondée pour exiger un commentaire.

Béni soit mille fois notre auguste monarque qui, foulant aux pieds une tortueuse et timide politique, a d'un mot assuré à sa couronne la dignité et l'éclat qui lui appartiennent, et a maintenu la France à la hauteur d'où on alloit la faire descendre.

En donnant à Mgr le duc d'Angoulême l'ordre d'entrer en Espagne, le Roi a montré que son intention étoit de ne pas s'écarter des principes consacrés à Laybach et à Vérone. Il a prouvé que son âme généreuse n'avoit jamais partagé la timidité, les craintes et la foiblesse de son ministre. Il a désavoué l'interprétation qu'on a osé donner à son discours, et il en a rétabli le vrai sens, celui que les Chambres et la France avoient compris avec une acclama-

tion générale. En apprenant cette détermination du Roi, M. Canning, persuadé que de plus longs efforts pour égarer le ministère français seroient inutiles, adressa, le 31 mars (1), à M. le chevalier Stuart une longue dépêche dont il le chargea de donner communication au ministère français. Dans cette dépêche, M. Canning, en retraçant fort longuement toutes les phases de la négociation, a de nouveau reproduit tous les sophismes dont il s'est servi vingt fois pour prouver que la constitution des Cortès ne pouvoit être améliorée que de leur plein et entier consentement; que leurs institutions n'exposoient la France à aucun danger, que la France n'avoit pas le droit d'intervenir, etc. M. Canning ajoute : « Il ne reste plus qu'à indiquer la conduite » que Sa Majesté désire et a l'intention de » tenir pendant la lutte entre deux nations à » chacune desquelles Sa Majesté est attachée » par les liens de l'alliance et de l'amitié. »

C'est-à-dire qu'aux yeux de M. Canning la nation des Cortès qui est la seule qu'il reconnoisse en Espagne, a tout-à-fait les mêmes droits à son amitié que la nation française qui

(1) *Voyez* l'Appendice, n° IX.

vit si heureuse et si paisible sous la Charte que son Roi lui a donnée. J'ignore au surplus quelle alliance M. Canning a pu faire avec la nation des Cortès, mais il ne seroit pas difficile de prouver que, dans toute cette longue négociation, il n'a pas agi toujours d'une manière conforme à l'alliance bien connue qui existe entre la France et l'Angleterre. Voici les points sur lesquels M. Canning insiste :

« Le désaveu répété par le gouvernement » de Sa Majesté très-chrétienne, de toute vue » d'ambition et d'agrandissement, ne permet » pas de supposer à la France le dessein » d'établir en Espagne une occupation mili- » taire permanente, ou de forcer Sa Majesté » catholique à consentir à des mesures déro- » gatoires à l'indépendance de sa couronne, » ou à ses relations existantes avec d'autres » puissances. »

Certes, la France forceroit évidemment le roi Ferdinand à consentir à des mesures dérogatoires à l'indépendance de sa couronne, si la France, adoptant les principes de M. Canning, vouloit contraindre Ferdinand à exécuter le plan que ce ministre lui traçoit; mais cela n'est point à craindre. Quant aux relations existantes entre le Roi d'Espagne et les autres

puissances, M. Canning n'en auroit vraisemblablement pas parlé, s'il ne se fût rappelé que l'Angleterre avoit, dès 1814, exigé du roi Ferdinand d'abolir le pacte de famille.

« Les assurances répétées que Sa Majesté
» a reçues de la détermination de la France
» de respecter les Etats de Sa Majesté très-
» fidèle, soulagent Sa Majesté britannique
» de toute appréhension d'être appelée à rem-
» plir les obligations de cette union *intime*
» *défensive* qui a subsisté si long-temps entre
» les couronnes de la Grande-Bretagne et du
» Portugal. »

Dans son discours, M. Canning a énoncé positivement que l'alliance de l'Angleterre avec le Portugal étoit purement défensive, ce qui étoit déjà connu de tout le monde; mais il a ajouté qu'il avoit plusieurs fois averti le ministère portugais que s'il prenoit part à la guerre qui pouvoit éclater entre la France et l'Espagne, le Portugal perdroit le droit de demander aucun secours à l'Angleterre, et certainement n'en obtiendroit aucun.

M. Canning poursuit : « A l'égard des
» provinces en Amérique qui ont révoqué
» leur allégeance à la couronne d'Espagne, le
» temps et le cours des événemens semblent

» avoir établi positivement leur séparation
» d'avec la mère-patrie, de manière que la
» reconnoissance formelle de ces provinces
» par Sa Majesté comme Etats indépendans,
» peut être hâtée ou retardée par différentes
» circonstances extérieures, aussi bien que
» par les progrès plus ou moins satisfaisans
» que fera chaque Etat vers une forme de
» gouvernement régulier et stable. »

Après cette franche déclaration, est-il possible de douter que la prolongation de l'anarchie en Espagne, doit paroître à l'Angleterre comme l'expédient le plus utile pour assurer aux Etats insurgés les moyens et le temps d'arriver à ces progrès satisfaisans qui doivent déterminer l'époque où Sa Majesté britannique voudra reconnoître ces provinces comme Etats indépendans.

Si, pour faire cette reconnoissance, l'Angleterre attend que les colonies espagnoles possèdent réellement des gouvernemens réguliers, elle n'aura sans doute pas lieu de sitôt.

Excepté à Buenos-Ayres, dont le gouvernement a déjà été changé cinq ou six fois par des insurrections militaires, le pavillon de Ferdinand flotte encore dans toutes les provinces insurgées. Dans la république colom-

bienne Ferdinand possède encore Porto Cabello, et le général Moralès, avec un corps de troupes aussi brave que fidèle, se porte souvent, et toujours avec succès à de grandes distances dans le Vénézuella, où toutes les forces de Bolivar n'ont encore pu détruire le parti royaliste.

Après avoir pillé le Chily avec le secours de lord Cochrane, le général Saint-Martin s'est emparé de Lima, mais le général Lasserna qui n'a pas voulu exposer la capitale du Pérou à l'incendie et au pillage, occupe encore avec cinq ou six mille hommes, les provinces supérieures, et menace sans cesse Lima, où les choses en sont au point que, tandis qu'autrefois l'hôtel des monnoies de cette ville frappoit six millions de piastres par an, on ne trouve plus qu'un papier monnoie qui perd déjà 25 pour cent.

Au Mexique, Iturbide, pour sauver ses richesses et sa vie, vient de descendre modestement du trône de Montezuma. Les provinces du Nord sont également occupées par des troupes royalistes. Au midi l'Espagne tient encore une forteresse inexpugnable (celle de la Verra-Crux), et le général Santa-Anna com-

mande au nom du Roi dans cette partie du Mexique.

Comme depuis six ans Ferdinand n'a pas pu envoyer un seul soldat en Amérique, il est évident que le parti de la mère-patrie ne s'y soutient que par les efforts des habitans. Il est d'ailleurs bien connu que dans les colonies espagnoles les propriétaires et les planteurs diffèrent complètement d'opinion avec les négocians et les armateurs.

Dans cet état de choses, la séparation des colonies espagnoles ne me paroît pas aussi irrévocablement décidée qu'elle le paroît à M. Canning. — Il ajoute :

« L'Espagne est depuis long-temps ins-
» truite des opinions de Sa Majesté sur ce
» sujet. Renonçant de la manière la plus so-
» lennelle à toute intention de s'approprier
» la plus petite partie des ci-devant posses-
» sions de l'Espagne en Amérique, Sa Majesté
» est persuadée que la France ne fera aucune
» tentative pour s'emparer d'aucune de ces
» possessions, soit par la conquête, soit par
» une cession de la part de l'Espagne.

» Votre Excellence fera sentir à M. de Cha-
» teaubriand que cette explication si franche
» sur des points sur lesquels presque les seuls,

» on peut appréhender une collision entre la
» France et l'Angleterre, pendant la guerre
» avec l'Espagne, est dictée par un vif désir
» de pouvoir conserver pendant cette guerre
» une stricte et constante neutralité, qui ne
» sera sujette à aucune altération envers aucun
» des deux partis aussi long-temps que l'hon-
» neur et les justes intérêts de la Grande-Bre-
» tagne seront également respectés par tous
» les deux.

» En concluant, j'ai ordre de charger Votre
» Excellence de déclarer au ministre français
» que Sa Majesté sera toujours prête à inter-
» venir par ses bons offices pour terminer
» des hostilités que Sa Majesté a mis, quoi-
» que sans succès, tous ses soins à empêcher. »

On trouve avec satisfaction dans cette dépêche de M. Canning le ton d'un ministre d'Etat et le style d'un parfait *gentleman*.

Dans son discours, M. Canning, en allant au-devant de quelques reproches auxquels il s'attend de la part de l'opposition, dit : « On
» me reprochera de n'avoir pas employé la
» menace pour arrêter la France ; mais, après
» avoir menacé, nous aurions pu être forcés
» de frapper, et nous n'étions pas prêts. »

Si M. Canning n'a pas été jusques à la me-

nace directe, son langage en a beaucoup trop approché. La France n'a jamais été accoutumée à entendre ce langage et ne s'y accoutumera jamais; et, malgré toute la souplesse de M. de Villèle, il n'auroit pas pu ployer sous une menace directe dont la nation pouvoit être informée, et eût été justement indignée : quant à « n'être pas prêts à frapper, » ainsi que le dit M. Canning, cela est de toute vérité.

L'armée anglaise a été fixée à soixante-neuf mille hommes, non compris les troupes qui sont aux grandes Indes; c'est sur ce nombre qu'il faut prendre les garnisons de l'Ile-de-France et du cap de Bonne-Espérance, celles du Canada et de la Nouvelle-Ecosse, de la Jamaïque et des Antilles, de Gibraltar, de Malte et des îles Ioniennes. L'état de l'Irlande exige un corps de vingt mille hommes, et il n'en reste pas dix mille pour l'Angleterre et l'Ecosse. Il est donc évident que le ministère anglais n'avoit pas un seul régiment à envoyer en Espagne; et il étoit tout aussi évident que l'Angleterre ne faisant aucun préparatif étoit résolue à ne pas faire la guerre.

M. Canning ajoute : « On me demandera :
» Mais pourquoi ne faites-vous pas la guerre?
» C'est parce que je pense que, ni l'honneur,

» ni les intérêts de l'Angleterre n'exigent que
» nous fassions la guerre; si nous prenions ce
» parti, il faudroit, dans les circonstances où
» se trouve l'Europe, déployer tous les ef-
» forts dont la monarchie est capable, il fau-
» droit nous dire à nous-mêmes : *Toto cer-*
» *tandum est corpore regni.* »

Ici je suis parfaitement du même avis que M. Canning, je vais même un peu plus loin, car je pense que l'honneur défend à l'Angleterre d'employer ses armes à défendre une constitution fondée sur les principes les plus dangereux, mise en activité par la sédition militaire, et dont l'exécution a depuis deux ans été conférée à des hommes aussi remarquables par leur incapacité, que par leurs fureurs. Les Cortès ont usurpé tous les pouvoirs, et ont, à cet égard même, détruit la constitution de 1812. Qu'en est-il résulté? l'anarchie, la guerre civile et la misère.

Les intérêts les plus positifs de l'Angleterre, loin de la déterminer à la guerre, exigent qu'elle conserve la paix. L'Angleterre possède une marine marchande de vingt-huit mille bâtimens, dont le tonnage s'élève à deux millions huit cent mille tonneaux, qui sont employés dans les mouvemens d'un commerce

de plus de deux milliards. En se bornant même à une guerre maritime, vaudroit-il la peine de compromettre une partie de ces immenses moyens de prospérité, pour la seule chance de détruire une partie de la marine marchande de la France, dont l'ensemble ne s'élève pas au dixième de celle de l'Angleterre ?

La France ne possède plus que deux petites colonies dans les Antilles ; pour les lui enlever vaudroit-il la peine de répandre de l'inquiétude dans chacune des nombreuses colonies de l'Angleterre, sur des chances d'invasion quelque peu probables qu'elles fussent, pour telle ou telle autre colonie anglaise ?

Mais pour venir réellement au secours de la nation des Cortès, et lui donner l'espérance seulement de reconquérir l'Espagne, et la soumettre à la constitution de Cadix qu'elle abhorre, il faudroit transporter dans la péninsule une armée de cinquante mille hommes. Pour lever cette armée, l'équiper, lui fournir des armes, des chevaux, assurer sa solde et ses vivres pour six mois, fréter les bâtimens nécessaires pour les transporter en Espagne, il en coûteroit de prime abord plus de dix millions sterling, ou 250 millions de francs. Chaque campagne qu'a faite en Espagne le

duc de Wellington a coûté plus de sept millions sterling, et chaque campagne qu'il y feroit encore coûteroit bien davantage, puisqu'il ne trouveroit plus les mêmes ressources qui, quoique foibles alors, lui étoient prodiguées; elles seroient nulles aujourd'hui.

Que d'emprunts, que d'impôts n'exigeroient pas de pareils efforts? Certes, je n'ai pas le moindre doute que si l'honneur de la couronne, ou les intérêts essentiels de l'Angleterre se trouvoient compromis, la nation déploieroit la même énergie qu'elle a montrée dans toutes les occasions; qu'elle renouvelleroit les plus grands sacrifices; mais dans la circonstance actuelle toute l'éloquence de M. Canning n'auroit pas suffi pour entraîner le parlement dans une guerre; je dis plus, il n'auroit osé la lui proposer.

La constitution des Cortès est fondée sur deux principes, la souveraineté du peuple et le suffrage universel. Ces principes ont depuis quelques années donné lieu à des mouvemens tumultueux et à des séditions en Angleterre. Ce n'est qu'en la chargeant avec de la cavalerie et la foulant sous les pieds des chevaux, qu'on a pu disperser à Spafields et à Man-

chester, la stupide populace qui, attroupée autour d'un Hunt, couvroit d'applaudissemens les discours de ce démagogue insensé, que les deux ans de prison auxquels il a été condamné n'ont pas suffisamment corrigé encore.

Et ce seroit pour soutenir dans la péninsule, pour y faire triompher de pareils principes que la Chambre des Communes auroit consenti à faire une telle guerre! non ; M. Canning n'a jamais pu s'en flatter. Dans une pareille question il auroit été abandonné par l'opposition même. Car, c'est mal connoître cette opposition que de s'imaginer, d'après son langage, que la vingtième partie des honorables membres qui la composent, partagent les principes des Burdett et des Wilson. Ce ne sont pour la plupart que des gladiateurs qui manient avec imprudence les mêmes armes avec lesquelles ils voudroient conquérir le pouvoir, et avec lesquelles ils le défendroient après l'avoir conquis, s'ils pouvoient sortir d'un pareil combat sans être mortellement blessés par leurs propres armes. L'ambition s'aveugle sur les dangers, la raison seule les calcule.

Que les hommes qui craignent qu'on étouffe en Espagne le dernier germe des révolutions,

se soient plu à exagérer les dangers de la guerre, celui surtout de s'attirer l'Angleterre sur les bras, cela se conçoit; que des hommes légers aient avec un maintien de sagesse, et dans un langage moitié politique, moitié burlesque, prêché dans tous les salons de Paris, que la prudence seule de nos ministres pouvoit nous faire échapper au danger imminent du mécontentement de M. Canning, cela se conçoit encore, leur ignorance leur sert d'excuse; mais peut-elle en servir à des ministres qui, effrayés par un danger imaginaire, par un fantôme de leur propre création, se sont, dans leur terreur panique, abaissés au point de donner au discours du Roi une interprétation qui blessoit à la fois la majesté du trône, la dignité de la nation, et répandoit sur le président du conseil le vernis ineffaçable d'une excessive foiblesse?

Si après ce que je viens d'exposer quelqu'un se plaisoit à douter encore que jamais le ministère anglais n'a songé à nous déclarer la guerre, ce n'est plus à moi, c'est à milord Liverpool à le désabuser.

Dans une des dernières séances de la Chambre des Pairs ce ministre a dit : « Non, » je ne veux pas la guerre parce que je

» suis certain que quatre-vingt dix-neuf An-
» glais sur cent la désapprouvent. »

En terminant son discours, M. Canning a dit : « J'espère que l'Espagne sortira triom-
» phante de sa lutte avec la France ! » Ce vœu, dicté par l'emportement, est, j'en suis sûr, déjà désavoué par le cœur et la raison de M. Canning ; autrement, ce seroit déclarer à la France qu'il désire la voir à la merci du ministère espagnol, exposée non seulement à la contagion des principes, aux manœuvres des factieux, mais encore à voir ces manœuvres soutenues par une armée, et quelle armée !

M. Canning a-t-il oublié que trois fois des corps de cette armée, commandée par de si respectables chefs, ont violé le territoire français ? Et pourquoi ? pour aller massacrer de malheureux royalistes blessés, ainsi que les familles espagnoles qui leur avoient accordé pitié, asile et soulagement. M. Canning a-t-il jamais appris que le ministère espagnol, ou les dignes généraux de ses armées, aient manifesté la plus légère désapprobation de cet excès de férocité ? Il ne nous restoit donc qu'à recourir aux armes contre des hommes aussi atroces; et déjà l'armée française, secondant les

vœux de l'humanité outragée, nous garantit que celui de M. Canning ne s'accomplira jamais.

Persister dans ce vœu, ce seroit déclarer à toute l'Europe que partout où quelques obscurs factieux parviendront à séduire avec l'argent de je ne sais qui une partie de l'armée, et forceront le souverain, le fer sur sa poitrine, à sanctionner une constitution fondée sur la souveraineté du peuple, les factieux auront en leur faveur les vœux et l'appui moral que pourra leur donner le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne; qu'il sera toujours disposé à leur accorder ses bons offices si quelque puissance voisine osoit désapprouver, ou venoit à s'inquiéter de cette manière d'*améliorer*, comme le dit M. Canning, la constitution d'un pays; que ce ministre ne réserve sa haute désapprobation que pour les cabinets qui viendroient à opposer une digue à ces horreurs démagogiques. Certes, l'Europe aura quelque obligation à M. Canning de lui avoir donné cet avertissement; elle saura désormais à quoi s'en tenir sur ce point.

C'est à la nation anglaise qu'il appartient uniquement de juger quel peut être pour elle l'effet des vœux et des doctrines de M. Canning; ce soin ne me regarde pas.

Il m'eût été impossible de remplir la tâche que je m'étois imposée sans parler de M. de Villèle, je vais ajouter quelques mots à ce que j'ai déjà dit.

Depuis le moment où M. de Villèle a signalé sa présidence du conseil en s'emparant de la direction des affaires extérieures de la France, la politique de ce ministre m'a paru incertaine et vacillante ; elle a constamment porté l'empreinte de l'imprévoyance et de la faiblesse.

Il en résulte que M. de Villèle est tombé en Angleterre dans une déconsidération que je crois nuisible au service du Roi et aux intérêts de la France, et dont il me paroît impossible qu'il puisse se relever jamais.

Il en résulte qu'en interprétant, comme il l'a fait, le discours du Roi, le président du conseil ne peut pas se flatter de conserver la confiance des ministres des cours alliées.

Il en résulte enfin qu'en donnant ces interprétations sinistres pour l'Espagne, M. de Villèle est devenu suspect à tous les royalistes de la péninsule, qu'il ne peut attendre d'eux qu'une aversion, une méfiance incurables ; et ces sentimens, qui seront peut-être partagés par Ferdinand et sa famille, peuvent devenir

la source des plus grands embarras, soit pour nos opérations militaires, soit pour nos mesures politiques.

Personne n'a oublié encore par quels suffrages M. le comte de Villèle a été porté au pouvoir; et parmi les hommes qui y ont contribué, en est-il un seul qui ne se dise au fond de sa conscience : *Pœnitet me fecisse hominem?*

APPENDICE.

N°. I.

Lettre du duc de Wellington à M. Canning, datée de Paris le 21 septembre 1822.

(EXTRAIT.)

J'AI eu hier une longue discussion avec M. de Villèle, sur les relations de son gouvernement avec l'Espagne.

Il paroît que depuis long-temps, je crois depuis l'alarme de la fièvre épidémique en Espagne, le gouvernement français a rassemblé des troupes dans les départemens méridionaux de la France. Il n'y a pas cependant sur la frontière immédiate un corps plus considérable qu'il n'est nécessaire pour remplir l'objet d'un cordon sanitaire, tant que cette précaution est nécessaire en raison de la continuation de la fièvre dans les provinces voisines en Espagne, ni un corps plus nombreux que n'exige le besoin d'observer un pays qui est le théâtre de la guerre civile, et pour protéger la frontière française contre les insultes des différens partis qui opèrent immédiatement sur cette frontière.

M. de Villèle prétend que la réunion du congrès au moment actuel n'est pas une chose indifférente, relativement à la situation des affaires en Espagne, ou à celle dans laquelle se trouvent les deux pays l'un envers l'autre. Il

n'y a aucun doute qu'on attend le résultat des délibérations du congrès sur les affaires d'Espagne, tant en Espagne qu'ailleurs, et que, si le congrès se sépare sans prendre aucune détermination sur ces affaires, il est probable que le mal existant ne fera que s'accroître, et que les deux pays pourront être forcés à la guerre.

M. de Villèle souhaite que le congrès prenne en considération la position actuelle du gouvernement français, relativement à l'Espagne, ainsi que l'hypothèse dans laquelle la France pourroit être forcée d'entrer en guerre; et que les quatre puissances alliées déclarent quelle ligne chacune d'elles suivroit dans le cas où quelqu'événement, de ceux que la France considère comme devant la forcer à la guerre, viendroit à se réaliser.

J'ai dit à M. de Villèle qu'il nous seroit tout-à-fait impossible de déclarer d'avance quelle seroit notre conduite dans telle ou telle hypothèse.

Je désire recevoir les instructions de Sa Majesté sur la ligne que je dois suivre, et les argumens dont je dois me servir, dans le cas où le gouvernement français feroit au congrès les propositions que m'a faites M. de Villèle relativement à une déclaration de la part des alliés.

N°. II.

Questions adressées par les plénipotentiaires français à ceux de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et de la Grande-Bretagne, transmises à M. Canning par M. le duc de Wellington, et jointes à une de ses dépêches.

1°. Dans le cas où la France se trouveroit dans la nécessité de rappeler son ministre de Madrid, et de rompre toute relation diplomatique avec l'Espagne, les hauts alliés seront-ils disposés à adopter la même mesure, et à rappeler leurs missions respectives?

2°. Si la guerre venoit à éclater entre la France et l'Espagne, dans quelle forme et par quels actes les hautes puissances prêteront-elles à la France, cet appui moral qui donneroit à ces mesures le poids et l'autorité de l'Alliance, et inspireroit une crainte salutaire aux révolutionnaires de tous les autres pays?

3°. Quelle est enfin l'intention des hautes puissances relativement à la forme et à l'étendue des secours matériels qu'elles seroient disposées à donner à la France dans le cas où cette puissance les réclameroit?

N° III.

Lettre du duc de Wellington à M. Canning, datée de Vérone le 5 novembre 1822.

(EXTRAIT.)

Le prince de Meternich a rassemblé en conférence les cinq ministres de cabinet mercredi soir. A cette conférence les ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse ont donné leur réponse aux demandes du ministre de France en date du 20 du mois dernier. Je joins ici copie de la mienne.

Réponse du duc de Wellington aux questions du plénipotentiaire français, en date du 30 octobre 1822.

Depuis le mois d'avril 1820 le gouvernement britannique a profité de toutes les occasions pour recommander aux alliés de Sa Majesté de s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne.

Sans s'attacher aux principes que le gouvernement de Sa Majesté regardera toujours comme la règle de sa conduite, relativement aux affaires intérieures d'autres pays, il pense qu'à quelque degré qu'on puisse désapprouver l'origine de la révolution espagnole, le système établi ou la conduite de ceux qui ont depuis eu la direction des affaires intérieures de l'Espagne, toute amélioration qu'on pouvoit desirer dans le système espagnol doit, pour l'amour de l'Espagne même, devenir le résul-

tat de mesures adoptées dans son intérieur plutôt que venant du dehors, et particulièrement dans la confiance qu'il faudroit inspirer au peuple dans le caractère et les mesures du Roi.

Le gouvernement pense qu'une intervention dans la vue d'aider le monarque sur le trône à renverser ce qui est établi et ce qu'il a garanti, ou pour faciliter l'établissement de toute autre forme de gouvernement ou constitution, surtout par la force, ne feroit que placer ce monarque dans une fausse position et l'empêcher d'employer des moyens intérieurs d'amélioration qui peuvent être à sa portée.

Il a toujours paru au gouvernement britannique que par une pareille intervention on assumoit sans nécessité une grande responsabilité qui, tout bien considéré, doit exposer le roi d'Espagne à des dangers; la puissance ou les puissances qui interviendroient, à la calomnie, à des risques certains et à des désastres possibles, à d'énormes dépenses, et enfin au désappointement dans le résultat.

C'est d'après ces principes que Sa Majesté a conseillé ses alliés et a agi elle-même depuis le mois d'avril 1820 jusqu'aujourd'hui.

Les protocoles et les autres actes du congrès d'Aix-la-Chapelle qui ont établi l'union existante entre les cinq puissances, si heureusement pour le monde, exigent la confiance et les communications les plus illimitées de la part de chacune d'elles. En conséquence, Sa Majesté n'a jamais manqué de communiquer à ses alliés, et particulièrement à la France, chaque instruction que le Roi a envoyée à son ministre à Madrid, et toutes les communications faites par les ordres de Sa Majesté au ministre d'Espagne résidant à Londres, le tout dans un même

sentiment de bienveillance pour le Roi d'Espagne et pour la nation espagnole.

Il est impossible d'examiner les relations existantes entre la France et l'Espagne, à l'égard de ce qui s'est passé depuis le commencement de l'année 1820 jusqu'au moment actuel, sans voir la fausse position dans laquelle le Roi d'Espagne est malheureusement placé, et que l'esprit de parti dans les deux pays ayant aggravé l'antipathie nationale, que des circonstances antérieures avoient fait naître, il en est résulté en grande partie cette irritation de l'Espagne contre la France dont Son Excellence le ministre de France a parlé. Le grand objet de la politique extérieure de Sa Majesté est de conserver la paix parmi les nations : elle prend le plus vif intérêt au bonheur de Sa Majesté catholique et à l'honneur de son gouvernement; et son sincère désir est de calmer cette irritation.

Mais en même temps le gouvernement britannique ne peut pas se dissimuler que de faire une déclaration sur aucun des points présentés par le ministre de France, sans avoir une connoissance préliminaire et exacte de toutes les circonstances qui se sont présentées entre les deux pays, seroit non seulement prématuré et injuste, mais probablement inutile, et empêcheroit encore Sa Majesté de pouvoir discuter et arrêter les mesures de son propre gouvernement, lorsqu'elle seroit mieux informée. Sa Majesté se trouveroit placée dans cette pénible position, qui seroit également affligeante pour ses sentimens, d'exiger de son auguste ami et allié le Roi de France, qu'il soumît sa conduite aux avis et à la censure de Sa Majesté.

Le gouvernement de Sa Majesté ne pense pas qu'aucune des deux alternatives soit nécessaire, mais il est

d'avis qu'en examinant les circonstances évidentes de la situation de la France ainsi que celle de l'Espagne, il est clair que quels que puissent être les torts qu'ont pu avoir envers la France les pouvoirs qui gouvernent l'Espagne, ils ne sont point en état d'exécuter aucun plan quelconque d'une hostilité réelle.

En considérant qu'une guerre civile existe sur toute l'étendue de la frontière qui sépare les deux royaumes, que des armées hostiles sont en mouvement sur tous ses points, qu'il n'y a ni une ville, ni un village sur la frontière de la France, qui ne soit exposé à être insulté ou à recevoir dommage, il n'y a personne qui ne doive approuver la précaution qu'a prise Sa Majesté très-chrétienne, de former un corps d'observation pour la protection de sa frontière, et pour la conservation de la tranquillité de son peuple.

Sa Majesté britannique désire sincèrement que cette mesure remplisse l'objet auquel elle étoit destinée, et que la sagesse du gouvernement français l'ait engagé à l'expliquer à Madrid dans des termes qui puissent convaincre Sa Majesté catholique de sa nécessité.

Une pareille explication parviendra peut-être à calmer l'irritation contre la France, et on peut espérer que la France, de son côté, fera quelques concessions à l'état d'effervescence de l'Espagne, pendant la crise d'une révolution et d'une guerre civile.

Un moment de réflexion sur la puissance relative des deux Etats, suffira pour montrer que le mal réel auquel Sa Majesté très-chrétienne est exposée, est celui qui résulte des opérations de la guerre civile sur les frontières d'Espagne, et que la mesure que le gouvernement de Sa Majesté a adoptée est la mieux calculée pour l'en préserver.

La folie révolutionnaire elle-même ne pourroit se promettre de succès d'une attaque sérieuse par l'Espagne contre la France, quelque circonstance qu'il soit possible de supposer existante à présent dans ce dernier royaume ; mais l'attention du gouvernement espagnol est actuellement occupée par la guerre civile, et il n'est pas probable que ce gouvernement désire rompre avec la France dans une telle circonstance.

Il n'est pas présumable non plus que le ministère espagnol ne cherche pas à profiter de l'appui que prête à son système la présence de l'ambassadeur d'Espagne dans le siége du gouvernement.

C'est pourquoi Sa Majesté regarde comme très-improbable une rupture venant de l'Espagne, ou aucune mesure de sa part qui puisse rendre nécessaire la cessation immédiate des relations politiques de la part de la France, et comme Sa Majesté ignore absolument ce qui s'est passé entre la France et l'Espagne depuis le mois d'avril 1820, et que le gouvernement de Sa Majesté ignore aussi pour quelle raison le gouvernement de Sa Majesté très-chrétienne peut juger à propos de discontinuer ses relations diplomatiques avec l'Espagne, ou pour quel sujet la guerre pourroit éclater entre les deux pays, il est impossible aux ministres de Sa Majesté de déclarer quels sont les conseils qu'ils croiroient devoir donner à Sa Majesté, dans le cas où l'un ou l'autre de ces événemens auroit lieu.

Sa Majesté désire très-ardemment que de pareilles extrémités n'arrivent point, et elle est convaincue que le gouvernement de Sa Majesté très-chrétiennue trouvera le moyen de les éviter.

N° IV.

Note du duc de Montmorency au duc de Wellington.

Paris, le 26 décembre 1820.

Le soussigné, ministre des affaires étrangères, a reçu et présenté au Roi la note que S. Exc. le duc de Wellington lui a fait l'honneur de lui adresser le 17 de ce mois. Sa Majesté a apprécié les sentimens qui ont engagé le Roi d'Angleterre à offrir sa médiation à Sa Majesté, afin d'empêcher une rupture entre elle et le gouvernement espagnol; mais Sa Majesté n'a pu s'empêcher de sentir que la situation de la France à l'égard de l'Espagne n'étoit pas de nature à appeler une médiation entre les deux cours.

En effet, il n'existe aucun différent entre elles, aucun point particulier de discussion par l'arrangement particulier duquel leurs relations pourroient être dans l'état où elles devroient être. L'Espagne, par la nature de sa révolution et par les circonstances qui l'ont accompagnée, a excité les craintes de plusieurs grandes puissances; l'Angleterre a partagé ces craintes; car, même en 1820, elle prévoyoit des circonstances dans lesquelles il seroit impossible de conserver avec l'Espagne des relations de paix et de bonne intelligence.

La France est plus intéressée qu'aucune autre puissance aux événemens qui peuvent résulter de la situation actuelle de cette monarchie. Mais ce ne sont pas seulement ses intérêts qui sont compromis et qu'elle doit surveiller dans les circonstances actuelles; le repos de l'Europe et la conservation de ces principes qui le garantissent se trouvent aussi comprômis.

Le duc de Wellington sait que tels sont les sentimens qui ont dicté la conduite de la France à Vérone, et que les cours qui les ont approuvés ont regardé les conséquences de la révolution et de l'état actuel de l'Espagne comme communes à elles toutes ; qu'elles n'ont jamais eu l'idée que c'étoit entre la France et l'Espagne seules qu'il falloit aplanir les difficultés existantes ; qu'elles regardoient la question comme entièrement européenne, et que c'est en conséquence de cette opinion que les mesures qui avoient pour objet de faire, s'il étoit possible, une amélioration dans l'état d'un pays si intéressant pour l'Europe, ont été connues et proposées ; mesures dont le succès auroit été certain, si l'Angleterre avoit jugé qu'elle pourroit y concourir.

Sa Majesté très-chrétienne qui étoit obligée de peser mûrement ces considérations, a donc cru qu'elle ne pouvoit accepter la médiation qu'il a plu à Sa Majesté britannique de lui proposer ; elle voit cependant avec plaisir dans cette proposition un nouveau gage de la disposition conciliatrice du gouvernement anglais, et elle pense qu'avec de tels sentimens ce gouvernement peut rendre un service essentiel à l'Europe, en offrant de la même manière au gouvernement d'Espagne des conseils qui, en lui inspirant des idées plus calmes, pourroient produire une heureuse influence sur la situation intérieure de ce pays.

Sa Majesté apprendroit avec la plus vive satisfaction le succès de pareils efforts ; elle y verroit une juste raison d'espérer la conservation de la paix dont les gouvernemens et les peuples d'Europe ne peuvent trop apprécier le prix.

Le soussigné saisit avec empressement l'occasion de renouveler à S. Exc. le duc de Wellington les assurances de sa haute considération. *Signé* MONTMORENCY.

N° V.

Memorandum du duc de Wellington pour lord Fitzroi-Sommerset, daté de Londres, le 6 janvier 1823.

Il est important de faire sentir aux Espagnols qu'un Roi étant nécessaire pour le gouvernement de leur pays, et faisant une partie du système établi par eux-mêmes, il s'ensuit qu'il est également nécessaire que les pouvoirs et prérogatives assignés au Roi dans le système, soient tels qu'ils lui permettent de remplir ses fonctions, et qu'il en soit satisfait.

Si la position du Roi n'est pas ce qu'elle doit être, s'il n'a pas le pouvoir, ainsi que ceux qu'il emploie, de trouver une protection dans l'exécution des devoirs pour le service de l'Etat; si le Roi n'a pas lieu d'être convaincu que le pouvoir que lui accorde la loi est suffisant, la nation ne sera jamais tranquille, quel que soit son système de gouvernement.

Il y aura des insurrections royalistes perpétuelles dans une partie du pays ou dans l'autre, et le Roi ou son gouvernement seront des objets d'une méfiance et d'une jalousie constantes.

Les liaisons de famille entre Sa Majesté catholique et le Roi de France, et l'intérêt que ce dernier porte naturellement au bien-être de l'autre, donneront lieu à une irritation perpétuelle entre les deux pays tant que la situation du Roi d'Espagne ne sera pas ce qu'elle doit être; ce qui (on doit s'y attendre) occasionnera la guerre tôt ou tard, et l'invasion du pays le plus foible.

Ainsi donc, les Espagnols qui désirent réellement la paix et le bien-être de leur pays doivent opérer dans leur constitution, un changement qui ait pour but de donner au Roi le pouvoir d'exercer la royauté : j'avoue que je ne vois aucune objection à faire à ce changement soit dans la conduite antécédente du Roi, ou dans les craintes que Sa Majesté catholique puisse abuser du pouvoir qui lui seroit confié. Le Roi sentira les avantages de la position dans laquelle il se trouvera, et il n'aura aucun motif pour désirer le renversement du système établi, surtout si ce changement se fait de concert avec lui. D'ailleurs, l'esprit de la nation et les efforts des individus qui ont empêché le renversement du système actuel, conserveront celui qui seroit établi, quand même le Roi voudroit le renverser par l'abus du pouvoir qui lui seroit confié.

Ainsi se passeroient les choses, surtout si les changemens proposés dans le système étoient concertés avec le Roi; et vraiment aucune autre manière de faire ces changemens ne peut avoir l'effet qu'on en attendroit, car s'ils n'étoient pas faits de concert avec le Roi, Sa Majesté catholique n'exécuteroit pas sincèrement le système proposé, et le Roi et le peuple étant mécontens, on auroit les mêmes causes de troubles intérieurs et de guerre extérieure qu'à présent. L'accord avec le Roi pour les changemens doit être réel, et il faut convaincre le Roi que la constitution ainsi changée assureroit les bases de sa puissance sur le gouvernement exécutif, et lui donneroit les moyens de protéger sa propre personne, sa famille et ses agens.

Je ne vois pas non plus pourquoi on différeroit de faire ces changemens pendant les transactions actuelles des puissances étrangères. Ces transactions sont toutes évidemment défensives. La France proteste par son armée

d'observation, qu'elle est sur la défensive, et elle déclare qu'elle ne passera la frontière que dans le cas où certains événemens auroient lieu. Le changement dans la constitution sur le principe proposé rendroit ces événemens si improbables que la continuation de l'armée d'observation seroit une dépense inutile, et il n'y a pas de doute qu'elle ne fût immédiatement retirée.

Un autre avantage qui résulteroit de ce changement pour la tranquillité intérieure, c'est que la France prendroit probablement sur-le-champ quelque mesure efficace pour empêcher la réunion des royalistes en dedans des frontières françaises. Tous les Espagnols qui passeroient la frontière pourroient avoir l'ordre de résider à telle distance pour rendre presqu'impossibles leurs intrigues ou leurs opérations sur les frontières espagnoles, et de cette manière l'asile donné en France aux personnes de cette opinion ne seroit plus incompatible avec la paix et la tranquillité de l'Espagne.

Mais ce n'est pas tout; les Espagnols doivent s'apercevoir que toutes les sources de la prospérité de leur pays sont presque détruites, et que même les bases de l'ordre social et du gouvernement sont en danger : il n'y a pas de commerce, il n'y a pas de revenus publics ou particuliers; les propriétés nationales ne peuvent se vendre. On ne peut payer l'intérêt de la dette non plus que l'armée, ou aucun des agens ou des établissemens publics, et l'on ne peut emprunter d'argent. Il se trouve que je sais que les principaux capitalistes de l'Europe ne veulent point prêter d'argent à l'Espagne jusqu'à ce qu'ils voient prévaloir dans ce pays un système qui donne quelque espérance du rétablissement et de la permanence de la paix et du bon ordre.

Si tout ceci est vrai, s'il est vrai d'ailleurs que la meilleure chance que l'Espagne puisse avoir pour parvenir à un arrangement avec ses colonies, ne se trouve que dans la conclusion de ses dissensions, et ses troubles intérieurs, il est impossible qu'un Espagnol raisonnable puisse douter que le moment ne soit arrivé pour faire les changemens dont le bon sens du genre humain indique la nécessité.

N° VI.

Lord Fitzroi-Sommerset, à M. le secrétaire d'Etat Canning.

Madrid, le 25 janvier 1823. (Reçu le 10 février.)

(EXTRAIT.)

Avec l'approbation de sir William A'Court, j'ai fait part à N....., le 22 courant, de la nature de la commission qui m'étoit confiée, en lui exprimant mon espoir que, dans une matière qui touche si directement à l'intérêt de l'Angleterre, j'aurois son assistance et sa coopération. Je l'ai informé que le gouvernement de Sa Majesté continuoit à adhérer à la détermination qu'il avoit prise jusqu'ici de ne point intervenir dans les affaires intérieures de l'Espagne ; mais que, très-attentif aux difficultés de sa situation présente, et désirant en tout prévenir sa rupture avec la France, il a jugé à propos d'essayer l'effet d'une communication confidentielle qui puisse faire connoître

aux personnages influens de ce pays les sentimens du duc de Wellington, qui, en véritable ami de l'Espagne, a consenti à baser ses opinions sur la nécessité de quelque modification dans la constitution actuelle.

En même temps, je l'ai prié de se souvenir et de graver dans l'esprit de ceux avec lesquels je l'ai autorisé à communiquer, que l'Angleterre ne demande rien de l'Espagne, qu'elle ne suggère rien officiellement ; et que son unique objet, en touchant à une question si délicate, est l'espoir qu'elle peut conduire à l'adoption d'un système qui puisse mettre un terme aux dissensions civiles, et diminuer les probabilités d'une guerre avec la France.

Je lui ai lu ensuite le *memorandum* du duc de Wellington. N..... a été visiblement surpris de cette communication, à laquelle il m'a avoué qu'il n'étoit pas du tout préparé, et il m'a déclaré en même temps qu'il étoit convaincu qu'il ne pouvoit servir d'instrument pour atteindre l'objet sur lequel j'appelois son attention.

Il a eu dans le gouvernement anglais une entière confiance. Quant à la conduite qu'il a tenue à Vérone, il a été profondément pénétré de l'utilité des efforts du duc de Wellington dans cette occasion, et de sa constante sollicitude à procurer le bonheur et assurer l'indépendance de l'Espagne ; mais, dans l'état actuel de ce pays, il ne pouvoit me cacher la difficulté de déterminer aucune personne à agir d'après les suggestions qui étoient soumises à leur considération dans le *memorandum* du duc de Wellington.

Il a reconnu les défauts de la constitution et admis qu'on pouvoit prendre en considération l'utilité de la modifier ensuite, quand un tel procédé ne seroit plus illégal. Il a senti également d'accord avec moi, l'imminent danger

auquel le pays étoit exposé, et que la guerre étoit une conséquence inévitable du refus de modifier la constitution. Une telle mesure étoit donc hors de question; le gouvernement, suivant son opinion, n'avoit à faire autre chose que d'éloigner le mal qu'il ne pouvoit détourner.

Voyant que mon raisonnement ne faisoit pas d'impression sur N....., et que sa répugnance à proposer aucune altération au présent ordre de choses étoit invincible, je cessai de le presser davantage sur ce sujet, ayant toutefois obtenu de lui, comme un acte de complaisance pour moi et de service à son pays, qu'il fît connoître à quelques uns des membres des Cortès, dans lesquels il pût se fier, la nature de la commission dont j'étois chargé, et les raisons qui induisoient le duc de Wellington à penser que le temps étoit arrivé où l'Espagne devoit tâcher d'effectuer une telle modification dans son système actuel de gouvernement, afin de mettre un terme aux troubles dont elle est le théâtre, et de satisfaire son Roi et ses alliés.

J'ai trouvé plusieurs de mes anciennes connoissances qui ne sont ni dans les Cortès, ni dans aucune situation à responsabilité, prêtes à s'accorder avec moi sur les difficultés dont l'Espagne est maintenant entourée, et sur la nécessité de quelques modifications à la constitution; quelques uns même réclament hautement une telle mesure, et l'intercession de la Grande-Bretagne; mais quand on leur demande comment l'une peut être exécutée, et comment l'autre peut être rendue utile aux exigences du moment, ils sont dans l'impossibilité de faire aucune réponse satisfaisante.

N° VII.

Lettre de M. Canning à M. le chevalier Stuart, datée de Londres le 3 février 1823.

Monsieur,

Le même jour où vos dépêches du 28 du mois dernier, dont l'une renfermoit le discours du Roi de France à l'ouverture des Chambres, sont arrivées ici, M. de Marcellus est venu me trouver pour me remettre une copie du même document.

M. de Marcellus a profité de cette occasion pour exprimer le désir constant de son gouvernement pour la conservation de la paix, et il a renouvelé d'une manière plus précise et plus formelle la demande des bons offices de Sa Majesté à ce sujet, exprimant son espérance que notre intervention à Madrid pourroit encore prévenir une extrémité qui (il faut l'avouer) paroissoit annoncée comme inévitable d'après le discours du Roi, sans un tel commentaire.

Une pareille invitation du ministère français au moment où la décision du Roi de France pour la guerre est le sujet d'un regret et d'une alarme générale, place le gouvernement de Sa Majesté dans une situation fort embarrassante. Nous sentons d'autant mieux cet embarras, qu'il est nécessaire d'énoncer une opinion quelconque dans le discours du Roi à l'ouverture de notre parlement. D'un côté le gouvernement de Sa Majesté ne voudroit pas courir le risque du malheur, ou encourir la responsabilité de fermer, par un acte de sa part, la porte que le gouvernement français déclare être encore ouverte. D'un autre côté

le sens de la particule suspensive et conditionnelle dans le discours du Roi de France, à laquelle la possibilité de la paix est supposée attachée, est tellement obscurci par l'ambiguité de la condition qu'elle renferme, qu'il est très-difficile d'apprécier sa véritable valeur.

Dans cette circonstance il est devenu nécessaire de considérer de nouveau et avec maturité la position dans laquelle le gouvernement de Sa Majesté se trouve vis-à-vis celui de la France.

La réponse qui a été donnée constamment par le gouvernement britannique aux questions posées par la France relativement à la conduite que Sa Majesté pourroit tenir dans la guerre entre l'Espagne et la France, a été qu'aucune opinion ne pourroit être formée sur ce point par le gouvernement de Sa Majesté, qu'il ignoreroit la cause des plaintes de la France contre l'Espagne.

Rien cependant n'a été exposé sur ce sujet avec précision. Le danger général provenant de la nature des institutions politiques de l'Espagne, le danger particulier au Roi d'Espagne et à sa famille, les tentatives pour corrompre l'esprit du peuple français, pour porter la séduction parmi les soldats de l'armée d'observation; toutes ces choses réunies au fait incontestable de trois ou quatre violations occasionnelles du territoire français, constituent la somme des griefs qui ont été allégués plusieurs fois contre l'Espagne par le gouvernement français, jusqu'à la publication du discours du Roi de France.

Des griefs tels que ceux-ci, et lorsque principalement, comme cela a eu lieu à Vérone, ils servent de base au système de précaution défensive, parurent au gouvernement de Sa Majesté ne présenter aucun obstacle à un accommodement.

L'Espagne, de son côté, assure aussi avoir des griefs à opposer à la France, et lui reproche de semblables tentatives de séduction envers le peuple et l'armée espagnole. Elle allègue que la France a encouragé les dissensions et la désaffection à Madrid, et que même, par argent et autres moyens, elle a fomenté et encouragé le tumulte du 7 juillet.

De pareilles mutuelles récriminations ont paru au gouvernement britannique devoir fournir les élémens d'une discussion dans laquelle les deux questions pourroient être débattues, et dans laquelle une réconciliation pourroit, en dernière analyse, amener un compromis et une concession mutuelle.

Dans cet état de choses, la médiation de la Grande-Bretagne fut offerte, et en conséquence ses bons offices furent employés.

La question reposoit principalement, sinon exclusivement, sur les faits; mais il n'y avoit point de déclaration de principes qui excluoit toute négociation. Mais comme la nature des institutions politiques actuelles de l'Espagne étoit mise en avant comme étant elle-même une source de danger pour la France, et en même temps comme susceptible de modification par un acte libre de l'Espagne elle-même, qui éloigneroit ainsi la crainte de ce danger, et conséquemment ouvriroit la voie à une discussion amicale sur les autres points, le gouvernement britannique s'efforça d'apprendre de la France quelles étoient les modifications dans la constitution espagnole qui pourroient donner à la France l'assurance de sa tranquillité et de sa sécurité; et nous n'avons pas hésité à conseiller à Madrid d'essayer de faire ces modifications, ou, au moins, qu'on y devoit faire la déclaration qu'on les prendroit en

considération, et qu'on saisiroit le moment favorable pour opérer ce changement.

Il n'y a aucune raison plausible de craindre que si l'influence du conseil britannique avoit été abandonnée à elle-même (en considérant le poids de l'autorité sous laquelle il a été offert), ce conseil eût été offert en vain, même après la communication faite au gouvernement espagnol des notes des puissances continentales. Le ministre espagnol exprima positivement et formellement le désir de son gouvernement, que le gouvernement britannique employât ses bons offices auprès de la France; et nous n'étions pas sans l'espoir d'une réponse favorable aux insinuations proposées par lord Fitzroi-Sommerset, quand nous reçûmes le discours du Roi de France.

Le principe avancé dans le discours du Roi comme base de ce que la France exige de l'Espagne, est sujet à une double interprétation. Si, comme nous devons le croire, l'opinion que l'on a voulu émettre est que, pour donner de la stabilité à une modification quelconque, dans le système actuel de l'Espagne, et pour donner à la France assez de sécurité pour la *justifier*, de suspendre ses préparatifs militaires, il faut que le Roi d'Espagne participe et consente librement à cette modification : et si Votre Excellence obtient du ministre français l'aveu que c'étoit là l'intention du discours, le gouvernement britannique sera très-heureux de continuer à Madrid son intervention amicale, et tous ses efforts pour s'y assurer les moyens et y recommander la convenance d'un accommodement.

Mais ce seroit mal faire que de dissimuler au gouvernement français qu'on donne en général une interprétation différente au paragraphe auquel je me réfère; on l'interprète comme affirmant que les libres institutions du peuple

espagnol ne peuvent être légitimes que lorsqu'il les recevra comme un don spontané du souverain, rétabli d'abord dans son pouvoir absolu, puis renonçant à telle portion de pouvoir dont il jugera convenable de se détacher.

La nation espagnole ne pourroit souscrire à ce principe ni aucun homme d'Etat anglais le défendre.

Nous pouvons consciencieusement recommander à l'Espagne de modifier la constitution de 1812. La loi des nations autorise une puissance amie à suggérer à une autre des conseils pour des améliorations intérieures, pourvu que la suggestion soit faite de bonne foi, et non dans un esprit d'exigence, et pourvu qu'on ne cherche point à la soutenir par la force; mais le gouvernement britannique ne pourroit donner à aucun peuple le conseil d'adopter des changemens quelque avantageux qu'ils fussent, en admettant le principe d'après lequel (suivant le sens qu'a présenté le discours du Roi de France) on entendroit les lui prescrire. C'est au surplus un principe qui sape la base de la constitution britannique.

Le gouvernement britannique n'a pas la présomption de proposer ses propres institutions politiques comme le seul système praticable et utile à la liberté et au bonheur d'une nation. Il ne se permet pas de mettre en doute le bonheur et la liberté dont la France jouit sous les institutions émanées de la volonté du souverain, et énoncées comme *octroyées* par lui; mais nous ne pourrions pas admettre la prétention de la part de la France, de faire de son exemple une règle pour les autres nations. Nous pourrions encore moins reconnoître à la France un droit particulier de forcer l'Espagne à l'imiter, en vertu de la parenté des familles régnantes sur les deux royaumes. La dernière raison au contraire rappelleroit des souvenirs et

des considérations qui rendroient évidemment impossible à la Grande-Bretagne d'avouer des prétentions établies sur une telle base.

Signé Georges Canning.

N° VIII.

Sir Charles Stuart à M. Canning.

Paris, 10 février 1823.

(EXTRAIT.)

Après avoir reçu votre dépêche du 3 courant, je suis allé chez M. de Chateaubriand, et j'ai eu une longue conversation avec ce ministre sur le sujet dont il s'agit. Sans atténuer l'effet des bons offices de S. M. pour conserver la paix, j'ai trouvé M. de Chateaubriand toujours très-attaché à cette idée que le ton pris dans le discours du Roi de France étoit très-propre à faire céder les Espagnols, et résolu, malgré tout ce que je pouvois lui dire, à fonder son espoir de prévenir la guerre sur le résultat présumé de ce discours.

Quand j'ai questionné Son Excellence sur l'interprétation dont le discours de Sa Majesté très-chrétienne aux Chambres est susceptible, il a admis que votre opinion sur les différentes versions auxquelles il prête, montre clairement les doutes qui se sont élevés dans le public sur cette imposante question. Il a dit que, quelle que puisse êtr l'interprétation attachée aux expressions de Sa Majesté

par ceux qui sont déterminés à considérer toutes les mesures proposées par cette cour, comme des preuves de son désir de rétablir le gouvernement absolu en Espagne, il ne pourra jamais croire que les communications qui ont eu lieu avec le cabinet anglais aient été mal comprises au point d'autoriser de telles suppositions. Il n'a pas hésité à admettre que, « afin de donner de la stabilité à quelque mo-
» dification du système actuel du gouvernement en Es-
» pagne, et de donner à la France des assurances suffi-
» santes pour justifier la discontinuation de préparatifs
» hostiles, le Roi d'Espagne doit y participer et consentir
» ces modifications. »

Sur ce principe, un changement qui résultera d'un entier accord entre Sa Majesté catholique et les Cortès sera considéré comme devant faire attendre les modifications qui sont indispensables à la sécurité des Etats voisins. Le gouvernement français sera non seulement satisfait en ouvrant, par un tel acte (tel que l'établissement d'une seconde Chambre), un moyen de compléter, avec l'intervention de la Grande-Bretagne, le gouvernement constitutionnel en Espagne; mais encore sans attendre d'autres preuves de la sincérité du gouvernement espagnol, il considère cet acte comme donnant des raisons suffisantes de suspendre ses armemens et de renouer les relations entre les deux pays, comme en temps de paix, quoiqu'on ne doive pas être surpris, si les préparatifs de guerre continuent, malgré les assurances de paix.

M. de Chateaubriand n'est entré dans aucun détail sur la nature des actes auxquels il faisoit allusion. Mais j'ai compris qu'il approuvoit le projet d'accorder au Roi la nomination d'un conseil d'Etat, et de lui donner le pouvoir de délibérer d'après le principe d'après lequel est cons-

titué le sénat américain; à quoi on pourra ajouter des dispositions réglementaires sur le montant du cens à exiger pour rendre un candidat éligible à la seconde Chambre ou Chambre représentative.

Dans la vue d'éviter la possibilité de tout malentendu, j'ai lu à M. de Chateaubriand la partie de cette dépêche, qui porte sur les espérances entretenues par le gouvernement français, et j'ai constaté que ses idées étoient exactement rapportées. La communication du même extrait à *** (Espagnol résidant à Paris) me donne lieu de dire qu'il contient des idées que l'on peut considérer comme admissibles en Espagne, suivant l'opinion de cette personne, et qui pourra donner lieu à des communications ultérieures, de la part de sir William A'Court au gouvernement espagnol.

N° IX.

Dépêche de M. Canning à sir Charles Stuart. Ministère des affaires étrangères. — 31 *mars* 1823.

Monsieur,

L'espoir d'un accommodement entre la France et l'Espagne, que Sa Majesté a si long-temps conservé en dépit de toutes les apparences défavorables, étant à présent malheureusement éteint, je suis chargé par Sa Majesté d'adresser à Votre Excellence, afin d'être communiquée au ministère français, l'explication suivante des sentimens de notre gouvernement sur l'état actuel des affaires entre ces deux royaumes.

Le Roi a épuisé tous ses efforts pour conserver la paix de l'Europe.

La question d'une intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne, a causé des troubles et des désordres qui ont, depuis quelque temps, prévalu dans ce royaume, n'étoit point une question sur laquelle Sa Majesté, quant à elle, pourroit hésiter un moment. Si le plénipotentiaire de Sa Majesté à Vérone n'a pas voulu prendre part aux délibérations des cabinets alliés sur cette question, c'est parce que Sa Majesté devoit à ses alliés, sur cela comme sur tout autre sujet, une déclaration sincère de ses opinions, et parce qu'il espéroit qu'une communication amicale et sans réserve pourroit tendre à conserver une paix générale.

La nature des appréhensions qui avoient engagé le Roi de France à rassembler une armée dans son propre territoire, sur les frontières d'Espagne, avoit été indiquée d'abord par le nom de *cordon sanitaire*. Le changement de ce nom en celui d'*armée d'observation*, qui eut lieu dans le mois de septembre dernier, ne paroissoit point à Sa Majesté signifier autre chose, si ce n'est que le système défensif opposé primitivement à la contagion du mal physique seroit continué contre les inconvéniens moraux ou politiques qui pourroient résulter pour la France d'une guerre civile élevée dans un pays séparé du territoire français par une simple ligne de démarcation conventionnelle. Les dangers du voisinage, les intrigues politiques et une violation accidentelle du territoire, suffiroient pour justifier les préparatifs d'une défense militaire.

Tel étoit l'état des choses entre la France et l'Espagne à l'ouverture du congrès de Vérone. Les propositions

faites par les plénipotentiaires français, dans les conférances des cabinets alliés, étoient fondées sur cet état de choses. Ces propositions n'avoient rapport à aucun projet de faire une irruption dans le cœur de la monarchie espagnole; mais elles étoient de la nature de simples informations : 1° quel appui la France pouvoit-elle espérer de ses alliés, si elle se trouvoit elle-même dans la nécessité de rompre ses relations diplomatiques avec la cour de Madrid? 2°. quels secours pouvoit-elle en attendre dans les cas supposés d'outrage commis, ou de menace de violence de la part de l'Espagne? Ces cas étoient tous accidentels et par forme de précaution. Les réponses des trois puissances continentales furent dans le même esprit.

Le résultat des discussions de Vérone fut une détermination des alliés de Sa Majesté, les Empereurs d'Autriche et de Russie, et le Roi de Prusse : 1°. de faire connoître au cabinet de Madrid, par l'intermédiaire de leurs ministres respectifs à cette cour, leurs sentimens sur la nécessité d'un changement dans le système présent du gouvernement espagnol, et dans le cas d'une réponse déclinatoire à cette communication, de rappeler leurs ministres respectifs, et de rompre toutes relations diplomatiques avec l'Espagne; 2° de faire cause commune avec la France contre l'Espagne, dans certains cas spécifiés, cas, comme on l'a déjà observé, tout-à-fait accidentels et par forme de précaution.

Le plénipotentiaire de Sa Majesté refusa de concourir à ces mesures, non seulement parce qu'il n'étoit pas autorisé à engager la foi de son gouvernement dans aucune obligation hypothétique, mais parce que son gouvernement avoit, dès le mois d'avril 1820, uniformément recommandé aux puissances de l'Alliance de s'abstenir de

toute intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne, et parce qu'ayant été depuis cette même époque entièrement étranger à toutes transactions qui pouvoient avoir été faites entre la France et l'Espagne, son gouvernement ne pouvoit juger sur quels foudemens le cabinet des Tuileries pensoit à une rupture possible des relations diplomatiques avec la cour de Madrid, ou sur quels fondemens on craignoit un événement en apparence si improbable, tel qu'un commencement d'hostilités contre la France par l'Espagne.

Le plénipotentiaire de Sa Majesté ne voyoit pas de preuves de l'existence d'aucun dessein, de la part du gounement espagnol, d'envahir le territoire de la France; d'aucune tentative pour ébranler la fidélité de ses troupes, ou d'aucun projet de miner ses institutions politiques; et, tant que les débats et les troubles de l'Espagne restoient confinés dans le cercle de son propre territoire, la France ne pouvoit être admise par le gouvernement anglais à plaider en faveur de l'interveution étrangère. Si la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci virent toute l'Europe liguée contre la France, ce n'étoit pas à cause des changemens intérieurs que la Franee croyoit nécessaires pour sa propre réformation politique et civile, mais parce qu'elle tenta de propager d'abord ses principes, et ensuite sa domination, par les armes.

Dans l'impossibilité où étoit Sa Majesté de s'associer aux mesures concertées à Vérone relativement à l'Espagne, le plénipotentiaire de Sa Majesté déclara que le gouvernement anglais pouvoit seulement s'efforcer, par l'intermédiaire du ministre de Sa Majesté à la cour du Roi catholique, d'adoucir la fermentation que ces mesures

pourroient occasionner à Madrid, et de faire tout le bien en son pouvoir.

Jusqu'à cette époque aucune communication n'avoit existé entre Sa Majesté et la cour de Madrid, relativement aux discussions de Vérone; mais vers le temps de l'arrivée du plénipotentiaire de Sa Majesté et à son retour de Vérone à Paris, l'Espagne exprima le désir de la médiation amicale de Sa Majesté pour détourner les calamités de la guerre. L'Espagne limita distinctement à l'emploi des bons offices de la part de la Grande-Bretagne, qui ne seroient pas incompatibles avec le système de neutralité le plus strictement conçu, et pendant tout le cours des relations du gouvernement anglais avec l'Espagne, le gouvernement espagnol n'a jamais à aucune époque été induit à croire, par le gouvernement anglais, que la politique de Sa Majesté dans le cas de contestation entre la France et l'Espagne seroit autre que neutre.

En conséquence de cette requête et de sa précédente déclaration à Vérone, le plénipotentiaire de Sa Majesté reçut des instructions à Paris pour faire au gouvernement français l'offre de la médiation de Sa Majesté; en faisant cette offre le gouvernement anglais pria de s'abstenir envers l'Espagne, par des motifs de convenance, aussi bien que par des considérations de justice, d'un langage de reproche ou de hauteur; il représen'a comme une matière qui n'étoit pas de peu d'importance, la première atteinte, par quelque puissance que ce soit, à cette paix générale établie si récemment, après avoir coûté tant de peines et de sacrifices à toutes les nations; il ne déguisa pas non plus au gouvernement français l'inquiétude qu'il concevoit, en prévoyant toutes les suites possibles d'une nouvelle guerre en Europe une fois qu'elle seroit commencée.

8

Outre des suggestions de cette espèce, le gouvernement anglais s'efforça d'apprendre du cabinet des Tuileries quels étoient la nature et le nombre des griefs particuliers dont Sa Majesté très-chrétienne se plaignoit, et quelles étoient les mesures particulières de réparation ou de conciliation de la part de l'Espagne, qui seroient capables d'arrêter les progrès des préparatifs de guerre de Sa Majesté très-chrétienne.

Le gouvernement français refusa la médiation formelle de Sa Majesté, alléguant en substance que la nécessité de ses préparatifs de guerre n'étoit pas fondée sur aucune cause directe de plainte contre l'Espagne, susceptible d'une exacte spécification et d'un accommodement praticable; que sur la position générale dans laquelle ces deux royaumes se trouvoient eux-mêmes placés vis-à-vis l'un de l'autre, sur l'effet que tout ce qui se passoit et qui s'étoit passé depuis quelque temps en Espagne produisoit sur la paix et la tranquillité des domaines de Sa Majesté très-chrétienne; sur le fardeau de cet armement défensif que la France s'étoit crue obligée d'établir sur la frontière d'Espagne, et qu'il lui étoit également embarrassant de maintenir ou de retirer sans quelques nouvelles circonstances qui pourroient justifier un tel changement d'avis; enfin sur l'état des choses, plus aisé à comprendre qu'à définir, mais qui, à tout prendre, étoit si insupportable à la France, que des hostilités ouvertes seroient bien préférables. La guerre, au moins, amèneroit une tendance à une conclusion quelconque, tandis que les relations telles qu'elles existoient entre la France et l'Espagne, pouvoient continuer pendant un temps indéfini, accroissant chaque jour les difficultés de l'Espagne, et propageant l'inquiétude et l'alarme parmi l'armée et la nation française. Mais

quoique le gouvernement de Sa Majesté très-chrétienne refusât, par ces raisons, une médiation formelle, il manifesta un vif désir de la paix, et accepta les bons offices de Sa Majesté pour cet objet.

En considérant tous les maux que la guerre pouvoit attirer sur la France, et de la France peut-être encore à la fin sur toute l'Europe, et ceux qu'elle doit plus immédiatement et plus inévitablement attirer sur l'Espagne, dont une invasion étrangère ne pourroit qu'exaspérer et prolonger les animosités et les agitations intérieures, le gouvernement anglais fut profondément convaincu de la nécessité de la paix pour les deux royaumes, et résolut en conséquence, qu'il fût investi ou non du caractère formel de médiateur, de faire tous les efforts possibles et de profiter de toutes les chances pour prévenir les hostilités. La question étoit devenue maintenant une question simple, et de l'Espagne à la France; et la seule chose faisable n'étoit pas tant d'examiner comment les relations de ces deux gouvernemens avoient été amenées maladroitement à ce point de complication, que de rechercher comment il étoit possible de résoudre les difficultés sans le recours aux armes, et de procurer un accomplissement amical par des explications et des concessions mutuelles.

L'amitié seule de Sa Majesté auroit pu l'engager à proposer à la nation espagnole une révision de ses institutions politiques. Mais les Espagnols de tous les partis admettoient la nécessité indispensable de quelques modifications à la constitution de 1812; et si, dans une crise telle que celle où se trouvoit l'Espagne, en proie tout à la fois aux maux de la guerre civile et à la crainte d'une invasion étrangère, l'adoption de modifications que l'on croiroit désirables en elles-mêmes pouvoit donner l'espérance de

voir apaiser ses dissensions intérieures, et en même temps fournir au gouvernement français un motif de se retirer de la position menaçante qu'il avoit prise à l'égard de l'Espagne, le gouvernement anglais sentit qu'aucun scrupule de délicatesse ou aucune crainte de mauvaise interprétation ne devoit l'empêcher de manifester le vif désir qu'il avoit de voir les Espagnols obtenir sur eux d'aviser à de telles modifications, ou au moins de déclarer leur disposition à y aviser par la suite.

Il est maintenant inutile de discuter quel auroit pu être le résultat des efforts pressans de Sa Majesté pour amener la France et l'Espagne à un accommodement, si rien n'étoit intervenu pour interrompre leurs progrès. Quelle qu'ait pu être la répugnance du gouvernement espagnol à faire les premiers pas vers un pareil accommodement, on ne peut déguiser que les principes avoués et les prétentions mises en avant par le gouvernement français dans le discours du trône à l'ouverture des Chambres à Paris, créèrent de nouveaux obstacles au succès d'une intervention amicale. La communication de ce discours au gouvernement anglais fut accompagnée, à la vérité, de nouvelles assurances des dispositions pacifiques de la France ; et les ministres français donnèrent au passage de ce discours, le plus capable de faire une impression défavorable en Espagne, un sens qui lui ôtoit une partie de son caractère hostile et sujet à créer des difficultés. Mais toutes les tentatives du gouvernement anglais pour faire valoir à Madrid de telles assurances et de telles explications échouèrent; les espérances du succès s'affoiblirent graduellement, et maintenant elles sont tout-à-fait évanouies.

Il ne reste plus qu'à faire connoître la conduite que Sa Majesté désire et a l'intention d'observer dans une guerre

entre les deux nations, à chacune desquelles Sa Majesté est unie par les liens de l'amitié et de l'alliance.

Le désaveu répété par le gouvernement de Sa Majesté très-chrétienne de toutes vues d'ambition et d'agrandissement, défend le soupçon d'aucun dessein de la part de la France d'une occupation militaire permanente en Espagne, ou de forcer Sa Majesté catholique à prendre aucune mesure dérogatoire à l'indépendance de sa couronne ou à des relations existantes avec les autres puissances.

Les assurances répétées qu'a reçues Sa Majesté de la détermination où étoit la France de respecter les domaines de Sa Majesté très-fidèle, ne laisse pas à Sa Majesté la crainte d'être appelée à remplir les obligations de cette liaison intime et défensive qui a si long-temps subsisté entre les couronnes de la Grande-Bretagne et du Portugal.

Quant aux provinces d'Amérique qui ont rompu le lien qui les unissoit à la couronne d'Espagne, le temps et les événemens paroissent avoir décidé réellement leur séparation de la métropole, quoique la reconnoissance formelle de ces provinces comme Etats indépendans par Sa Majesté, puisse être hâtée ou retardée par diverses circonstances extérieures, aussi bien que par les progrès plus ou moins satisfaisans dans chaque Etat vers une forme de gouvernement stable et régulière. L'Espagne a été depuis long-temps instruite des opinions de Sa Majesté à ce sujet. Désavouant de la manière la plus solennelle toute intention de s'approprier la plus petite portion des possessions espagnoles en Amérique, Sa Majesté est persuadée que la France ne fera aucune tentative pour ranger sous sa domination aucune de ces possessions soit par conquête, soit par cession de la part de l'Espagne.

Votre Excellence présentera à M. de Chateaubriand cette franche explication, sur les points qui seuls sont de nature à faire appréhender peut-être la possibilité d'un choc de la France et de la Grande-Bretagne dans une guerre entre la France et l'Espagne, comme dictée par un vif désir de pouvoir conserver dans cette guerre une stricte et exacte neutralité, une nentralité non sujette à altération envers aucun parti tant que l'honneur et les intérêts de la Grande-Bretagne seront également respectés des deux partis.

On m'ordonne en dernier lieu de charger Votre Excellence de déclarer au ministre français que Sa Majesté sera toujours prête à renouveler l'entremise de ses bous offices, dans le but de terminer ces hostilités que Sa Majesté s'est efforcée avec tant de sollicitude, quoique sans succès, de prévenir. Je suis, etc.

Signé Georges Canning.
